

Plan Local d'Urbanisme de la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou

Annexe 2 : Diagnostic Agricole

Prescription	Arrêt	Approbation
27/09/2013	25/09/2018	29/10/2019

Sommaire

1. UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU COEUR DU TERRITOIRE	4
1.1. Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects.....	4
1.2. Une érosion du nombre d'exploitations et d'exploitants	6
2. LA CONCENTRATION DES MOYENS DE PRODUCTIONS	7
2.1. Le développement du modèle sociétaire	7
2.2. Des exploitations de plus en plus grandes	9
3. DES ENJEUX SENSIBLES DE RENOUVELLEMENT	10
3.1. Des mutations à venir.....	10
3.2. Un essoufflement de la dynamique d'installation	13
4. UNE TERRE D'ELEVAGE, DES TERROIRS VITICOLES.....	15
4.1. Elevage et viticulture: les deux moteurs de l'économie agricole.....	15
4.2. La spécialisation en marche	17
4.3. Des produits de qualités qui valorisent les circuits-courts	18
5. L'AGRICULTURE : FACTEUR D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE.....	19
5.1 Des espaces de productions structurés et liés	19
5.2 Une empreinte forte de l'agriculture sur le territoire.....	20
5.3 Prairies et vignes dessinent le paysage agraire.....	22
5.4 Un parcellaire globalement bien structuré.....	24
5.5 Les CUMA, piliers de l'organisation territoriale.....	25
5.6 Des flux de circulations à intégrer	26
5.7 L'agriculture, architecte du paysage et gestionnaire des espaces naturels.....	27
5.8 La multifonctionnalité de l'espace agricole	28
6. UNE NECESSAIRE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER	29

Dans le cadre de l'élaboration de son PLU communal, la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou a confié à la Chambre d'Agriculture de Maine et Loire la réalisation du diagnostic agricole de son territoire.

Ce diagnostic a pour objectif de mettre en évidence les caractéristiques et les enjeux spatiaux de l'économie agricole afin de favoriser leur intégration dans les projets d'aménagement et de développement du territoire.

Il associe analyse macro-économique et territoriale de l'agriculture afin d'éclairer l'ensemble de ses spécificités et les interfaces qui la relie avec les autres enjeux du territoire.

La dimension territoriale de l'agriculture est précisée et déclinée à travers un atlas cartographique permettant de visualiser directement les composantes et enjeux agricoles.

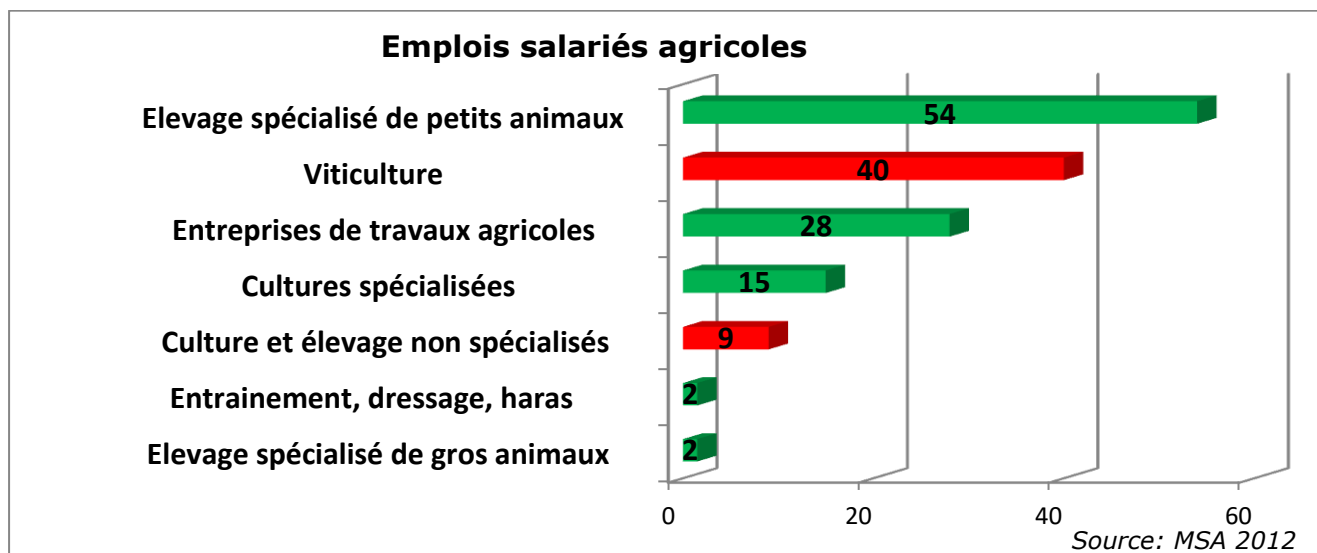
Ce travail a été élaboré principalement à partir de données collectées lors de réunions communales, en présence du maire de la commune ou de son représentant, et auxquelles l'ensemble des exploitants a été invité. Des données complémentaires issues du recensement général de l'agriculture (RGA), de la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et des déclarations liées à la politique agricole commune (PAC) ont également été valorisées dans cette étude.



1. UNE RESSOURCE ECONOMIQUE AU COEUR DU TERRITOIRE

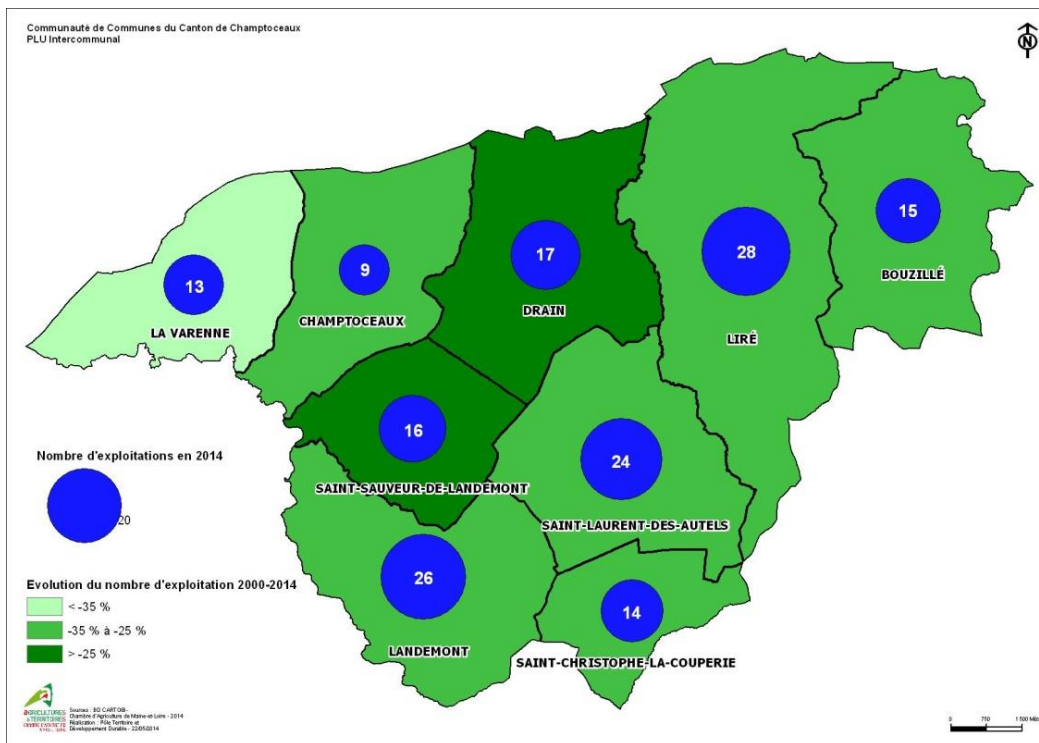
1.1. Un maillage d'exploitations, source d'emplois directs et indirects

En 2014, la communes compte **162 exploitations agricoles professionnelles** réparties sur l'ensemble de son territoire et mises en valeur par **233 chefs d'exploitations et associés**. Les exploitants agricoles représentent 3,5 % de la population active du territoire communautaire (3% à l'échelle du département). A cette main d'œuvre non salariée, il convient d'associer **150 emplois salariés agricoles** directement liés à l'activité agricole. L'aviculture et la viticulture sont les principaux pourvoyeurs de main d'œuvre salariée. En ajoutant les actifs familiaux, **12,5 % des emplois** sur le territoire sont issus du secteur agricole (6,5 % pour le département) ce qui place l'agriculture au même rang que l'industrie et la construction.

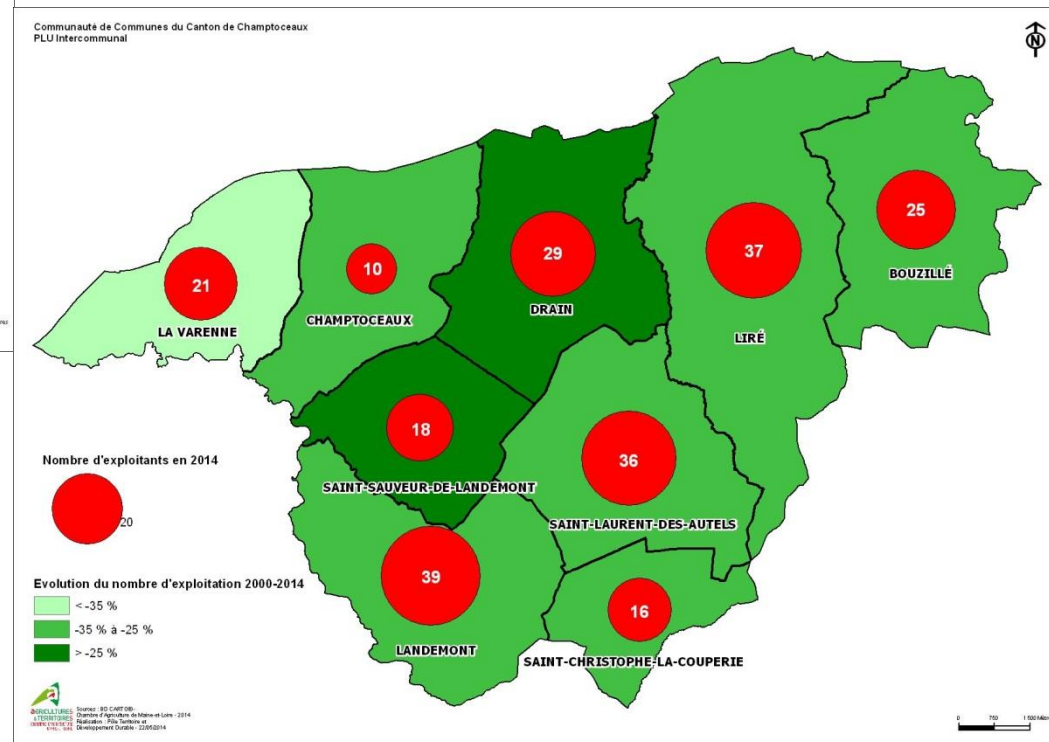


L'agriculture est également un maillon indispensable d'une chaîne économique et génère ainsi des emplois en amont (agro fourniture, équipement, services.) et en aval (agro-alimentaire) sur et hors du territoire. A titre de repères, on considère en Pays de Loire qu'un emploi agricole dans les exploitations induit 2 emplois hors exploitation. Notons que le territoire dispose en son sein ou sa périphérie d'un maillage satisfaisant d'outils de collecte, de transformation ainsi que de concessionnaires et d'entreprises de travaux agricoles.

Les exploitations

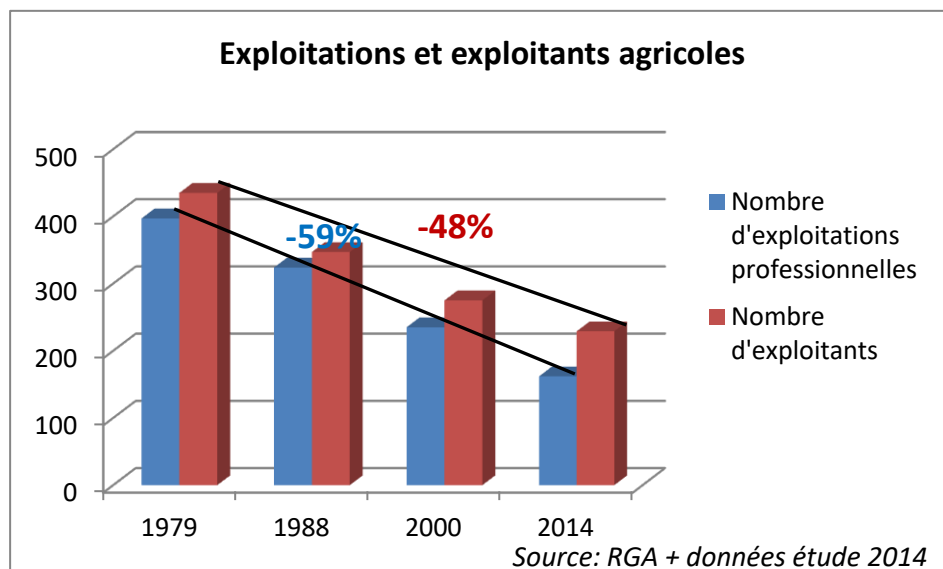


Les exploitants



1.2. Une érosion du nombre d'exploitations et d'exploitants

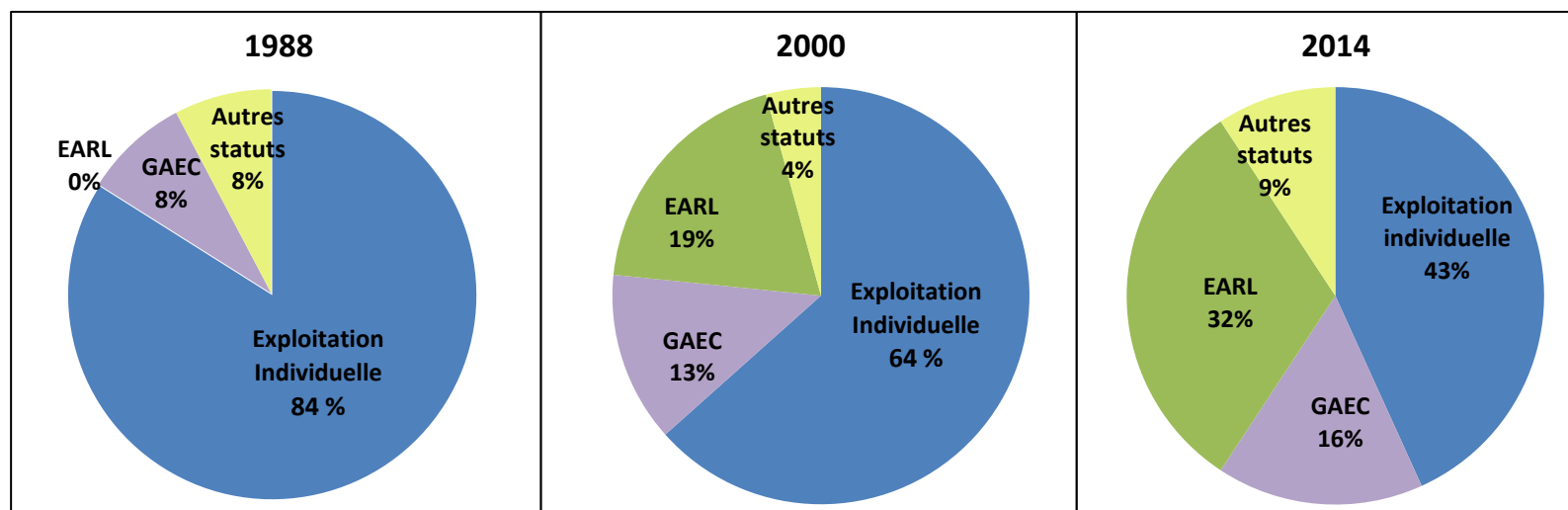
La Commune nouvelle d'Orée d'Anjou enregistre une baisse continue de son nombre d'exploitations et d'exploitants depuis plus de 30 ans. Le phénomène est en effet enclenché depuis très longtemps et s'est accéléré dans les années 1960 avec la mise en place d'une politique agricole de modernisation de l'agriculture induisant une professionnalisation sur des unités de productions viables. Plus récemment, les dispositifs de préretraite instaurés en 1992 et la baisse du nombre d'installations ont également favorisé de nombreuses restructurations et la diminution du nombre d'exploitations et d'exploitants. **Depuis 1979, 6 exploitations sur 10 ont disparu.** Sur la même période, le nombre d'exploitants a diminué de moitié. Cette baisse moins prononcée est dû au développement des formes d'exploitation sociétaires regroupant plusieurs associés. Le nombre moyen d'exploitants par exploitation en 2014 est de 1,43 pour 1,08 en 1979. A noter également que depuis 15 ans la décroissance, en particulier du nombre d'exploitants, s'est sensiblement ralentie. La Varenne a connu la perte la plus importante d'exploitations sur cette période (-48%) quand Saint Sauveur de Landemont à l'inverse résistait le mieux (-18%).



Ces tendances sont identiques à celle de l'agriculture départementale.

2. LA CONCENTRATION DES MOYENS DE PRODUCTIONS

2.1. Le développement du modèle sociétaire



Source: RGA

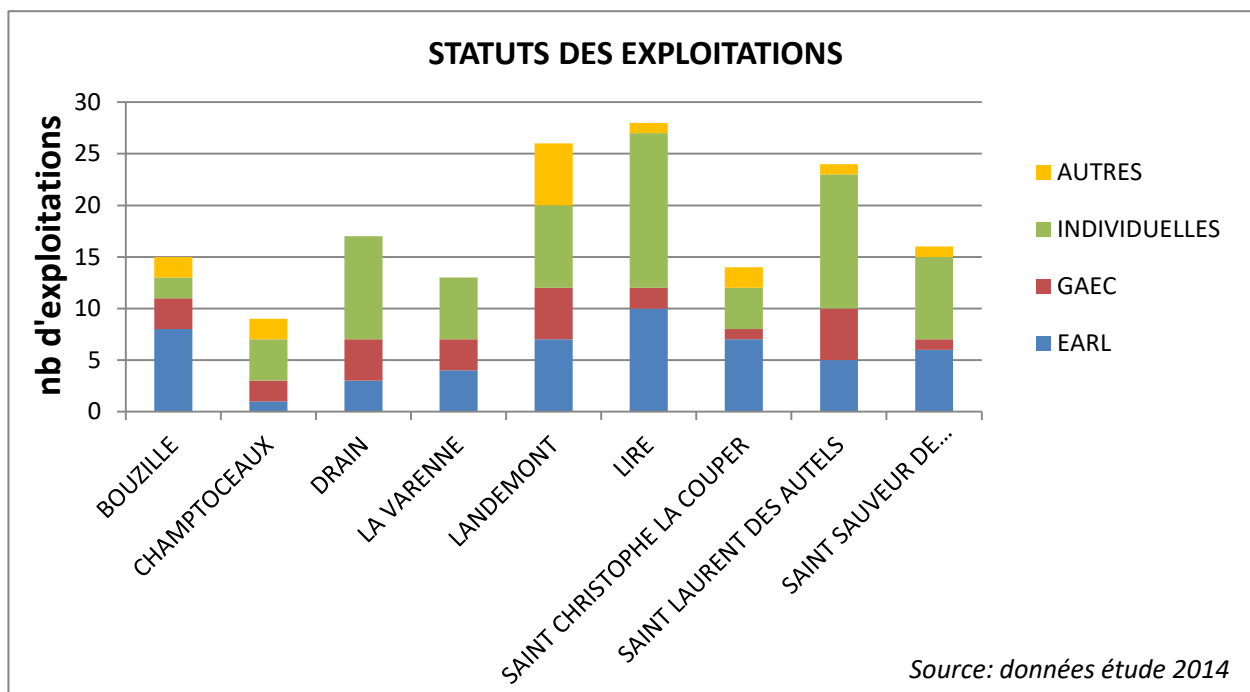
Source: Données étude 2014

La restructuration des exploitations s'est accompagnée d'une évolution de leur statut juridique. Le nombre d'exploitations professionnelles ne cesse de diminuer au profit des structures sociétaires. **Le modèle de l'exploitation sociétaire est aujourd'hui dominant et continue de progresser**, notamment avec le développement des sociétés entre tiers. La structure sociétaire offre un statut valorisant pour le conjoint, plus de souplesse dans l'organisation du travail, un partage des responsabilités, une distinction entre le patrimoine professionnel et privé, elle facilite par ailleurs l'intégration d'un jeune.

Le développement significatif des EARL s'explique par plusieurs facteurs :

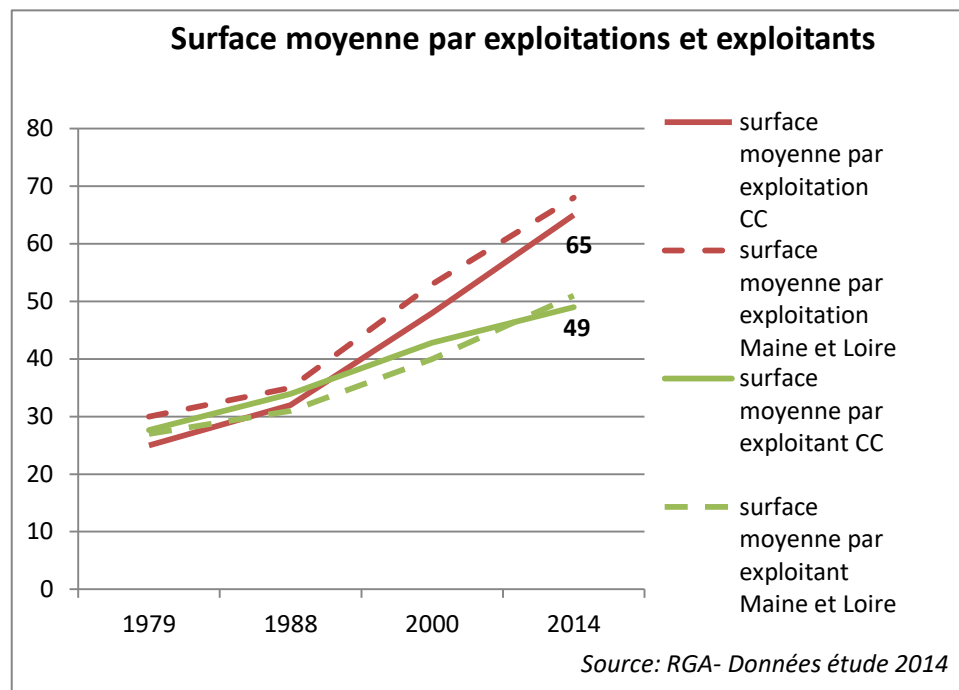
- Certains avantages fiscaux des GAEC ont été étendus aux EARL.
- Avant 2012, le GAEC entre époux n'était pas admis; pour cette raison des GAEC initialement parent-enfant se transforment en EARL entre époux après le départ du (ou des) parent(s). La création de sociétés entre époux a fortement contribué au développement de l'EARL.
- Le GAEC restant souvent le cadre de la transmission familiale, l'arrivée d'un associé tiers favorise le choix d'une autre forme sociétaire, généralement l'EARL.

Il convient toutefois de préciser que les 2/3 des EARL sont unipersonnelles et qu'au total si le modèle sociétaire domine, **70 % des exploitations ne sont gérées que par un seul exploitant.**



La typologie des exploitations est variable d'une commune à l'autre et traduit des choix d'entreprises.

2.2. Des exploitations de plus en plus grandes



Tout système de production confondu, **la surface moyenne des exploitations professionnelles est de 65 hectares, rapportée à l'exploitant, elle est de 49 hectares.** Les évolutions récentes traduisent une tendance à l'agrandissement semblable à celle rencontrée à l'échelle départementale. Les moyennes sont très proches de celle du département ce qui reflète des correspondances dans les systèmes de production rencontrés. Les surfaces moyennes sont toutefois variables selon les productions dominantes. Elles sont de 74 hectares pour une exploitation spécialisée en élevage bovin et de 24 hectares pour une exploitation spécialisée en vignes. La part des grandes exploitations augmentent. Aujourd'hui un tiers des exploitations de la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou exploitent plus de 75 hectares et mettent en valeur au total les deux tiers des surfaces agricoles.

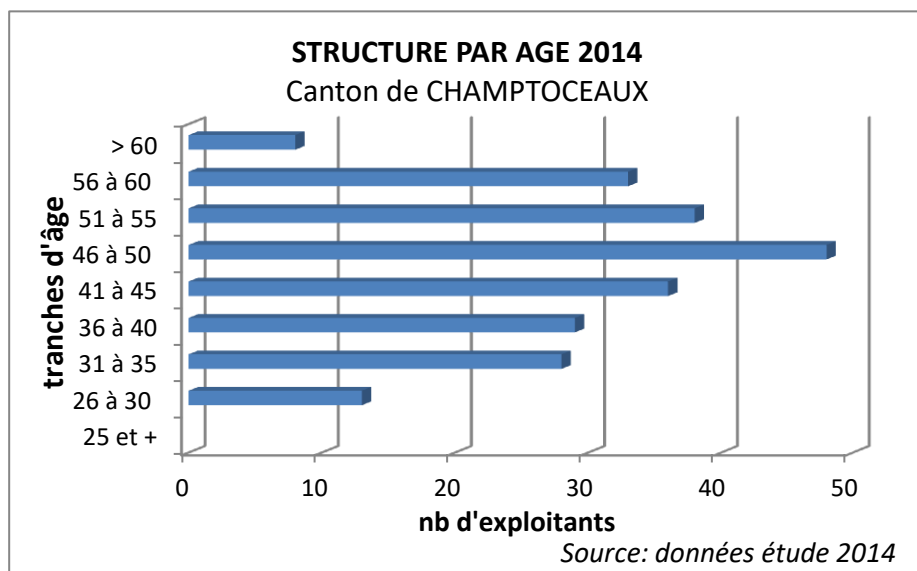
COMMUNES	SAU moyenne/ exploitation	SAU moyenne/ exploitant
ST CHRISTOPHE LA COUPERIE	36,9	32,3
LA VARENNE	50,5	31,3
LANDEMONT	59,3	39,5
CHAMPTOCEAUX	62,1	55,9
ST SAUVEUR DE LANDEMONT	63,0	56,0
LIRE	67,8	51,3
ST LAURENT DES AUTELS	71,6	47,8
DRAIN	82,2	48,2
BOUZILLE	86,3	51,8
TOTAL GENERAL	64,4	46,0

Source: données étude 2014

Les surfaces moyennes réduites reflètent la présence d'unités de production à forte valeur ajoutée (viticulture, élevage spécialisé dit hors-sol, maraichage).

3. DES ENJEUX SENSIBLES DE RENOUVELLEMENT

3.1. Des mutations à venir



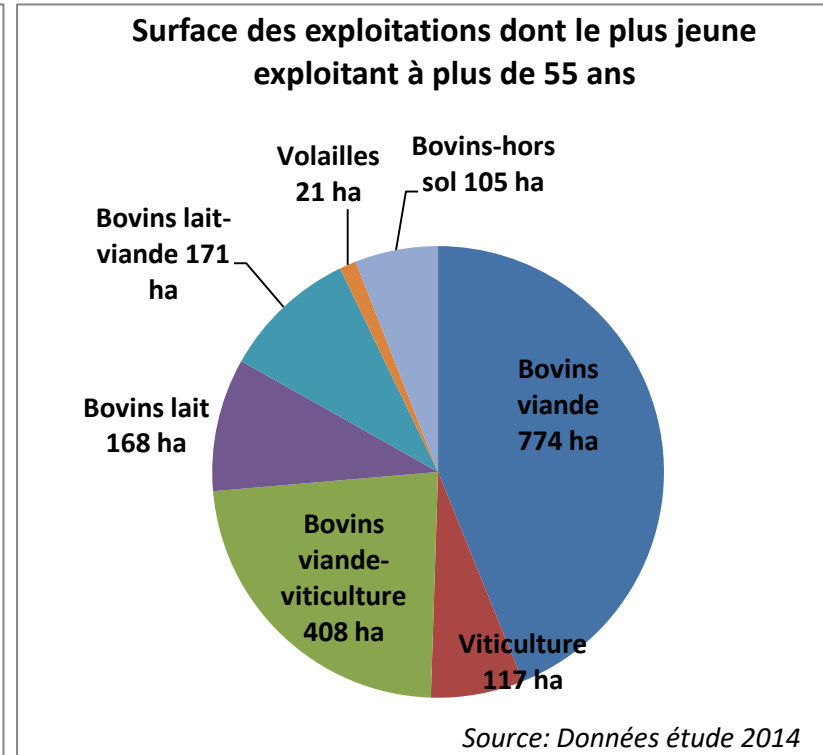
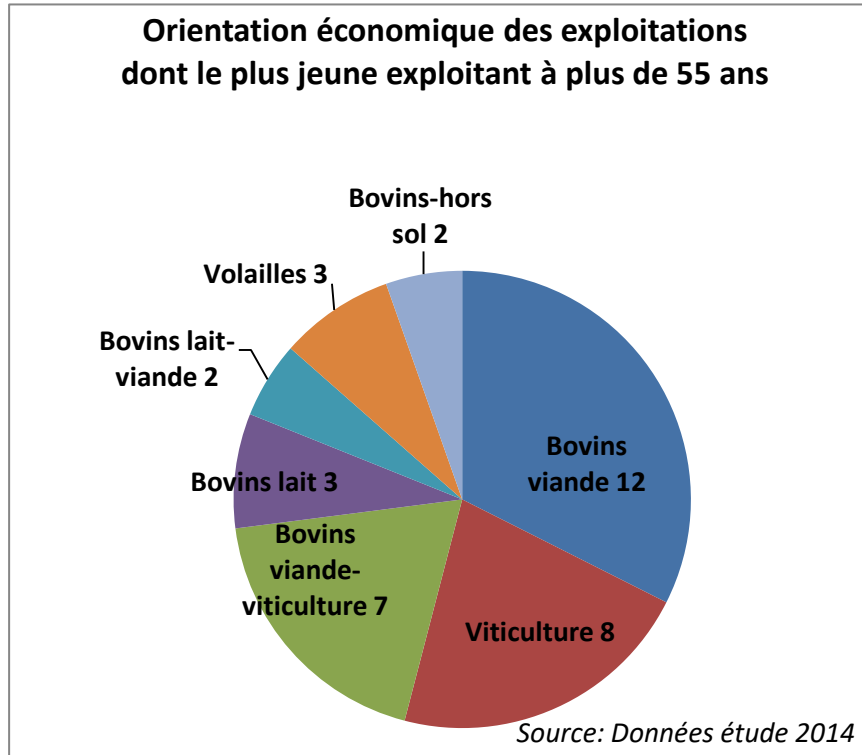
L'âge moyen des chefs d'exploitation est de 47,5 ans, il est proche de celui du Maine et Loire (46,5 ans). En 2012, les exploitants âgés de plus de 55 ans représentent 18 % des actifs agricoles et ceux de moins de 35 ans, 30%. En 2000, ces deux catégories représentaient chacune 28%. Cette évolution traduit un départ important d'actifs ces dernières années mais aussi un renouvellement de la base. Il n'y a pas d'effondrement de la pyramide des âges qui hypothèquerait gravement l'avenir. Saint Christophe la Couperie est la commune agricole la plus jeune avec 43,5 ans de moyenne d'âge, Bouzillé la plus âgée avec 52 ans.

Au sein de la communauté de communes, **47 exploitants sont âgés de plus de 55 ans**. Ils travaillent dans des exploitations individuelles ou sociétaires, associées parfois à de plus jeunes exploitants.

37 exploitations sont dirigées aujourd'hui par des agriculteurs âgés de plus de 55 ans (déduction faite des exploitations sociétaires où l'âge du plus jeune associé est inférieur à 55 ans). La problématique de pérennité de l'outil de travail est prépondérante pour ces 37 exploitations agricoles.

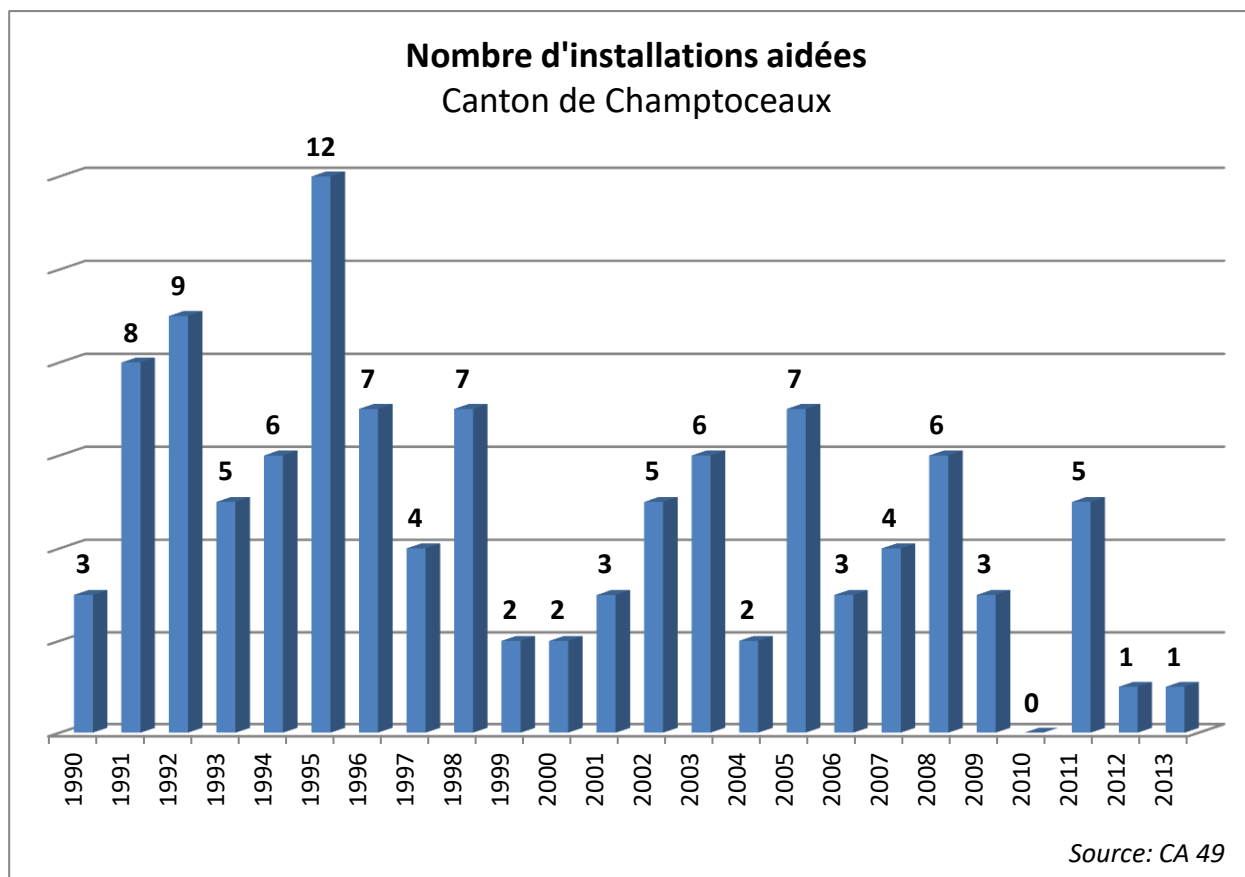
Exploitants 55 ans et +	
Communesdéléguées	Nombres
BOUZILLE	6
CHAMPTOCEAUX	4
DRAIN	6
LA VARENNE	3
LANDEMONT	10
LIRE	7
ST CHRISTOPHE LA COUPERIE	2
ST LAURENT DES AUTELS	7
ST SAUVEUR DE LANDEMONT	2
TOTAL	47

Source: données étude 2014



Plus de 1700 hectares, soit 17 % de la surface des exploitations de la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou, sont appelés à muter soit vers l'installation de jeunes exploitants, soit vers la confortation d'exploitations existantes sur le territoire ou hors du territoire. 70 % de ces exploitations représentant plus de 90 % des surfaces, pratiquent l'élevage bovin, et principalement l'élevage bovin allaitant. Le renouvellement des exploitations constitue un enjeu majeur pour l'économie et l'emploi, dans un contexte économique difficile et face à de nombreuses situations successorales incertaines. En effet, **31 exploitations sur les 37 précitées n'ont pas aujourd'hui de successeur identifié.** Certes, la situation n'est pas figée et un projet de reprise est toujours envisageable (à l'inverse des projets de transmission peuvent aussi avorter) mais la conjoncture reste critique pour ces exploitations qui mettent en valeur plus de 1500 hectares. La difficulté de reprendre des capitaux de plus en plus importants, le manque de candidats et la nécessité de conforter des exploitations pour assurer leur pérennité face aux défis de l'autonomie alimentaire, de la pression environnementale et de l'évolution de la PAC sont autant de facteurs expliquant cette situation. Cet enjeu de renouvellement renvoie également à celui de l'aménagement du territoire, car l'élevage, principalement concerné, joue un rôle essentiel pour l'entretien de l'espace, en particulier des coteaux, le maintien des prairies et la préservation des paysages bocagers.

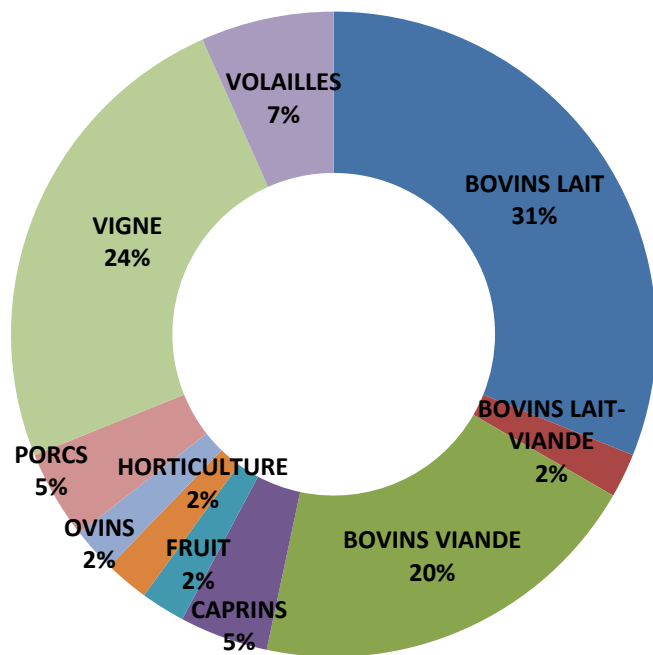
3.2. Un essoufflement de la dynamique d'installation



Le renouvellement des chefs d'exploitation est un enjeu crucial pour l'agriculture. **Entre 2000 et 2013, 48 exploitants se sont installés avec les aides** (DJA) sur le territoire de la communauté de communes.

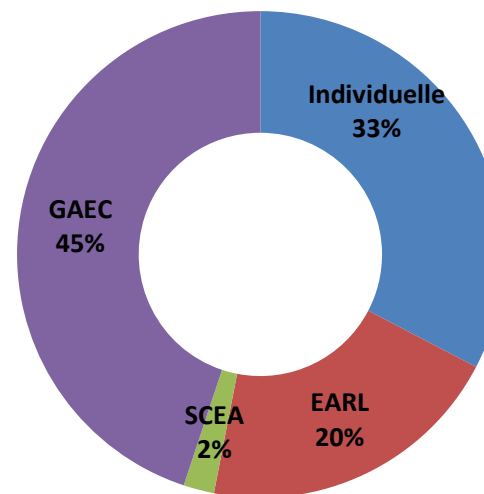
Les installations plus nombreuses au début des années 90 ont permis de créer des références et de maintenir les droits à produire sur le territoire. Le nombre d'installation s'est infléchi ces dernières années à l'instar de la tendance départementale. Le Maine et Loire reste le deuxième département des Pays de la Loire en terme d'installations au cours de la dernière décennie notamment grâce à la dynamique de la région des Mauges.

Production principale
Installations aidées 2000-2012
Canton de Champtoceaux



Source: CA 49

Statut juridique
Installations aidées 2000-2012
Canton de Champtoceaux

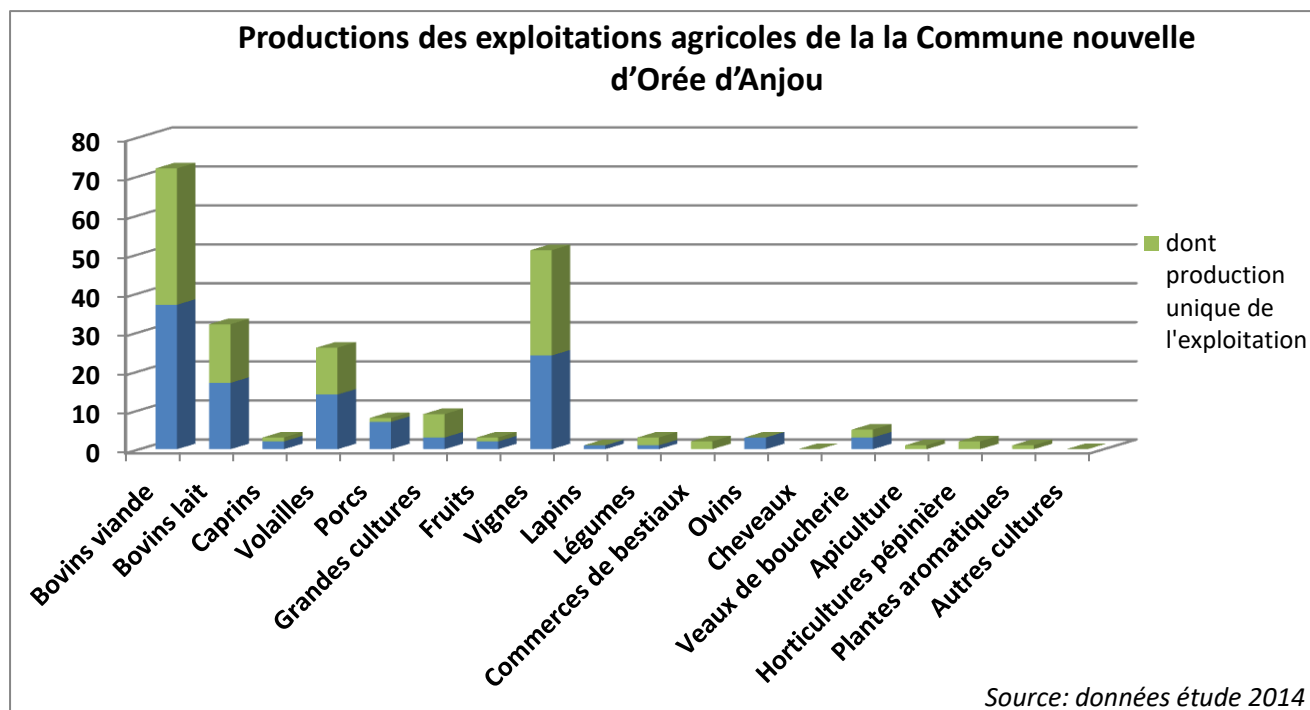


Source: CA 49

Les installations récentes se sont concentrées dans le domaine viticole et en vaches laitières (55 % des installations pour ces deux productions). 1/3 seulement des installations se sont réalisées au sein d'une exploitation individuelle, ce qui confirme la tendance au développement des structures sociétaires.

4. UNE TERRE D'ÉLEVAGE, DES TERROIRS VITICOLES

4.1. Elevage et viticulture: les deux moteurs de l'économie agricole



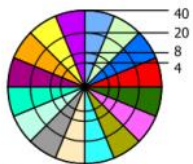
La commune nouvelle s'inscrit dans une vaste région d'élevage. **¾ des exploitations développent une activité d'élevage et l'élevage bovin constitue le pivot principal de l'économie agricole.** 62%, en effet, des exploitations élèvent des bovins en particulier pour la viande (72 élevages) même si la production laitière est bien représentée (32 élevages) notamment sur les communes de Landemont et Saint Sauveur de Landemont.

La vigne est cultivée dans un 1/3 des exploitations. C'est un marqueur identitaire fort du territoire communautaire présent sur chaque commune déléguée. Il y a encore quelques dizaines d'années, la vigne était présente dans de très nombreuses exploitations associée à une activité d'élevage et de cultures. Elle offrait un complément de revenu aux agriculteurs. Dans d'autres secteurs des Mauges, les ateliers hors-sol ont exercé ce rôle afin de permettre le maintien d'élevage bovin sur de petites surfaces. Cette fonction jouée par la vigne explique aussi la présence modérée d'élevage hors-sol sur la la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou. Avec 26 élevages, l'apiculture tient le premier rang des élevages spécialisés devant l'élevage porcins (8 élevages), les veaux de boucherie (5 élevages) puis la cuniculture présente sur une seule exploitation. Notons également la présence de vergers sur Bouzillé et Landemont ainsi que de la production de fruits rouges sur Liré et Saint Christophe la Couperie.

Communauté de Communes du
Canton de Champtoceaux

**PRODUCTIONS
PRINCIPALES**

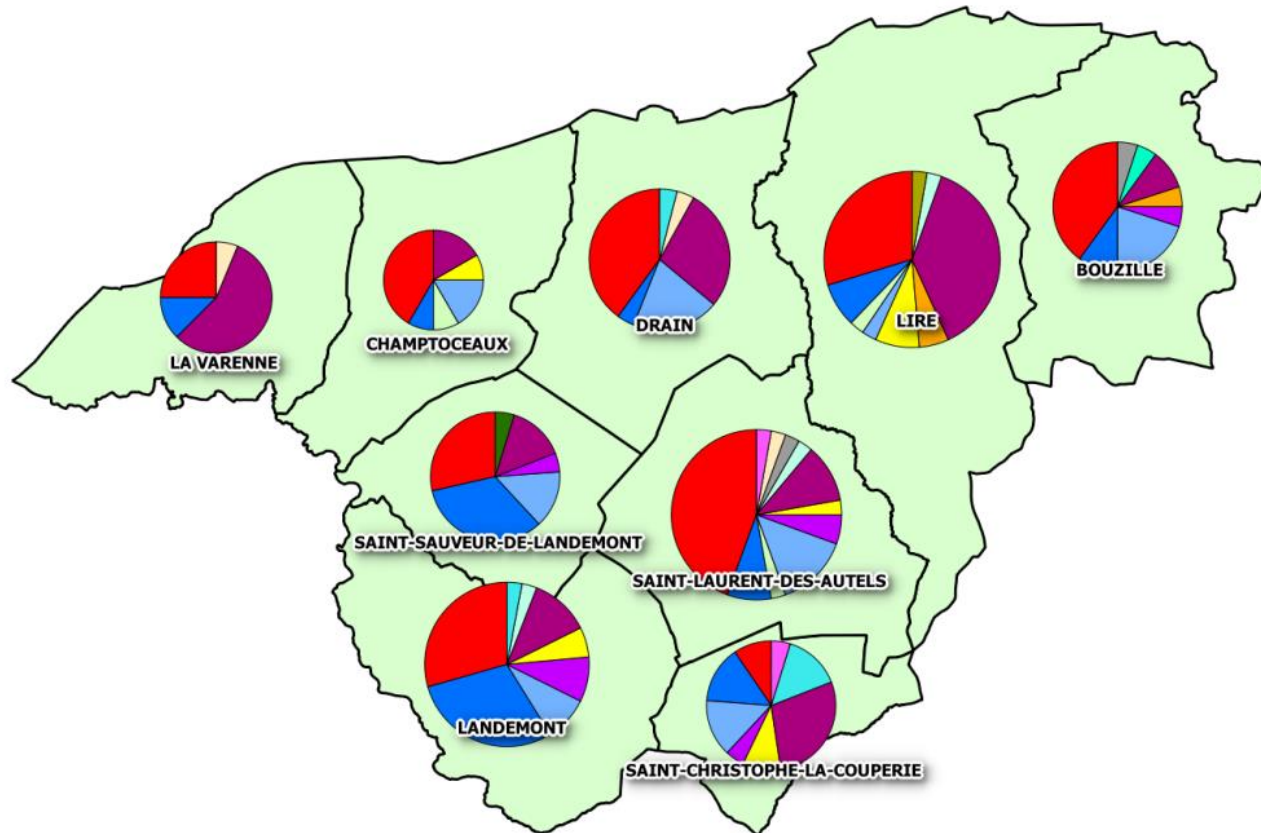
Nombre d'ateliers de production



- Bovins viande
- Bovins lait
- Caprins
- Volailles
- Porcs
- Grandes cultures
- Fruits
- Vignes
- Lapins
- Légumes
- Commerces de bestiaux
- Ovins
- Veaux de boucherie
- Apiculture
- Horticultures-Pépinières
- Plantes médicinales et aromatiques



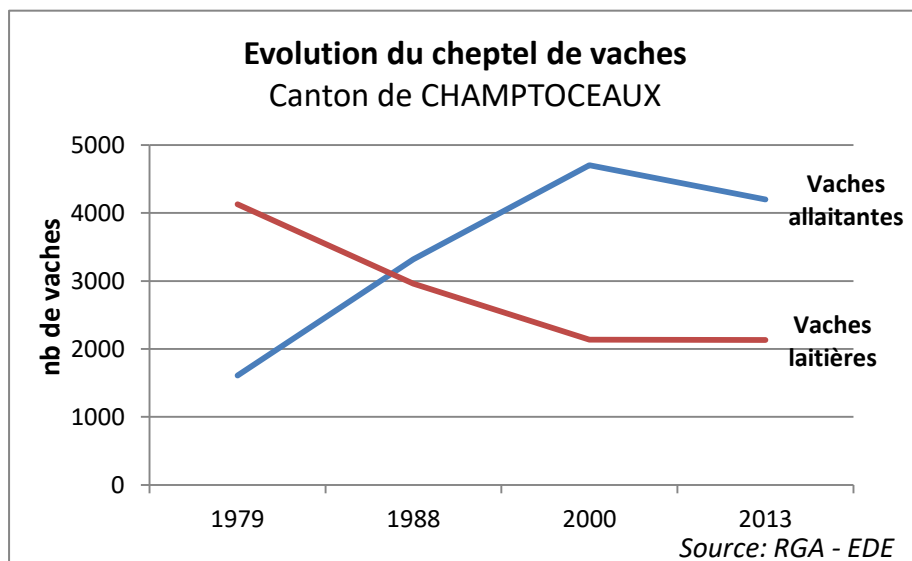
Sources : BD CARTO® -
Chambre d'Agriculture 2014
Réalisation : Pôle Territoire et
Développement Durable -
15/05/2014



4.2. La spécialisation en marche

Dans le graphique précédent, 222 ateliers de productions sont identifiés pour 162 exploitations agricoles. En effet, 1/3 des exploitations (54) développent au moins deux productions (au moins 3 pour 5 exploitations). Cette polyvalence reste présente sur le territoire et les binômes les plus rencontrés sont l'association bovins-vignes chez 17 exploitations et bovins-volailles chez 10 exploitations. Pour autant, **les 2/3 des exploitations sont spécialisées dans une seule production** et la tendance se confirme notamment entre viticulture et élevage.

En élevage, la spécialisation s'accompagne d'une concentration des moyens de productions et de gain de productivité.



La taille moyenne du troupeau allaitant par exploitation s'élève à 59 vaches, celle du troupeau laitier à 51 vaches. Le troupeau laitier a diminué sous l'effet de la mise en place des quotas laitiers (1984) puis s'est stabilisé du fait de l'augmentation du cheptel. Les gains de production par vache ont maintenu les volumes produits. Le cheptel de vaches allaitantes s'est fortement développé depuis les années 80. Sur la période récente 2000/2013, le troupeau connaît une stabilité, voire un léger fléchissement.

Au cours de ces dernières années, les exploitations ont réalisé d'importants investissements dans le cadre des programmes de mises aux normes successifs. De par l'importance de l'élevage, l'agriculture du territoire communautaire est très liée aux évolutions de la réforme de la politique agricole commune en cours.

Les surfaces d'épandage des effluents agricoles sont indispensables au maintien de l'élevage. Le contexte est variable d'une commune déléguée à l'autre et d'une exploitation à l'autre mais cette pression variable ne doit pas occulter une problématique qui reste sensible au regard des nouvelles exigences réglementaires en particulier sur les transferts de phosphore. Rappelons aussi que tout immeuble habituellement occupé par des tiers induit une interdiction d'épandage de 100 mètres autour de lui soit 3,5 hectares au maximum.

4.3. Des produits de qualités qui valorisent les circuits-courts

Plusieurs signes officiels de qualités sont présents sur la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou : le label « Poulet Fermier d'Ancenis » sur 8 exploitations, l'AOC Maine-Anjou chez 5 éleveurs et l'agriculture biologique que l'on retrouve sur 5 exploitations.

Les AOC les plus présentes concernent la viticulture. Les AOC viticoles se partagent entre le Muscadet Coteaux de Loire, le Muscadet, les Coteaux d'Ancenis et l'Anjou. **Les périmètres de ces différentes AOC se recoupent globalement à quelques nuances près.** Le taux de remplissage, c'est-à-dire le rapport de surfaces en vignes plantées par rapport à la surface totale des aires AOC, est correct. En effet, sur les 1130 hectares d'AOC, les $\frac{3}{4}$ sont plantés. Seule la commune déléguée de Champtoceaux s'écarte de la moyenne puisque seulement 35 % de ses aires AOC sont en production. Reste que sur la la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou, 17% des surfaces en vignes ne sont pas inscrites en AOC. La majorité de ces surfaces se retrouvent sur Saint Sauveur de Landemont, Saint Laurent des Autels et Saint Christophe la Couperie qui ne bénéficient pas d'aires AOC. Cette dernière commune déléguée dispose toutefois de près de 80 hectares de vignes produisant des vins de qualité reconnue.

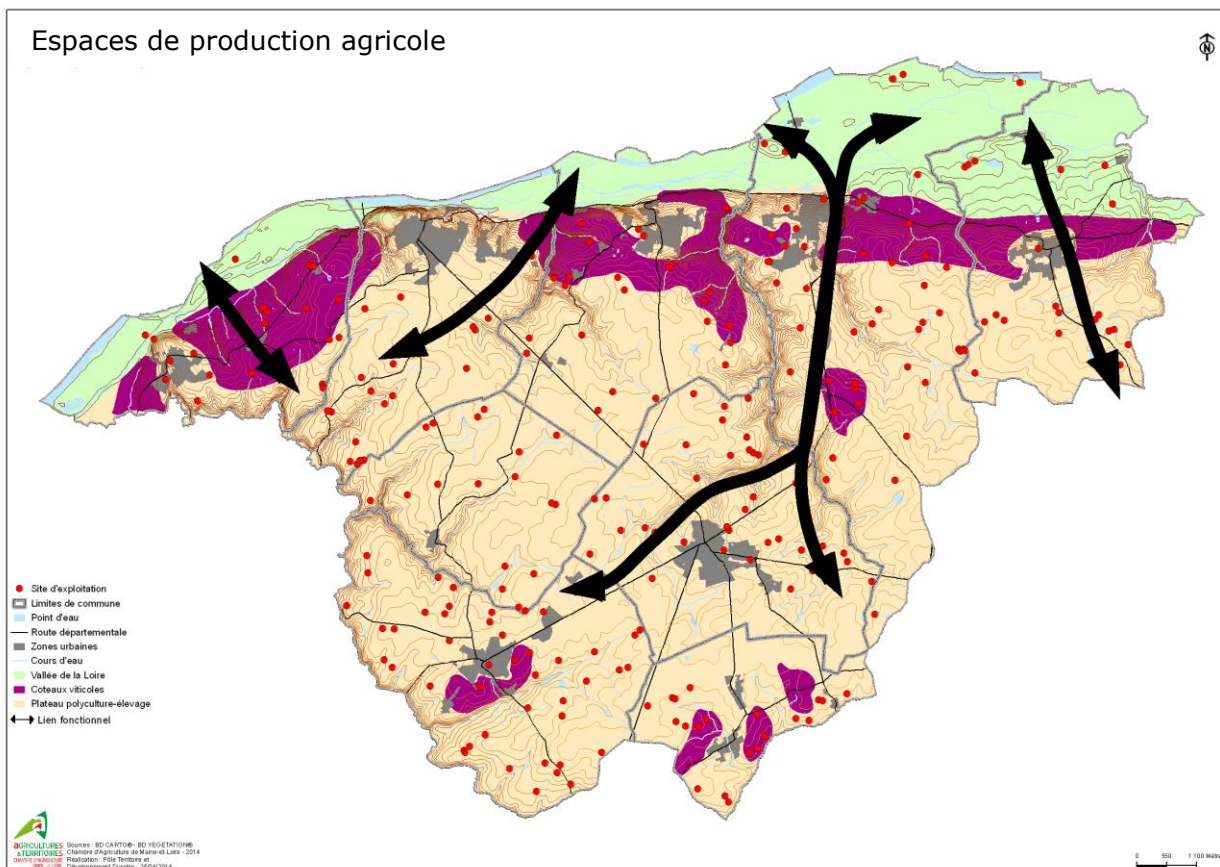
Près d'un 1/3 des exploitations (52) a développé une activité de vente directe. L'essentiel de la vente directe (34 exploitations) s'appuie sur la viticulture mais l'éventail de productions proposé au public est varié: légumes, fruits, viande bovine, volailles, porcs, brebis, miel, safran.

L'AMAP de Drain regroupe près de 80 adhérents. Enfin, la la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou a initié la mise en place d'un schéma de développement des circuits courts alimentaires de proximité sur son territoire. Les communes déléguées de Drain et Saint Sauveur de Landemont ont déjà introduit des produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique en restauration collective.



5. L'AGRICULTURE : FACTEUR D'EQUILIBRE DU TERRITOIRE

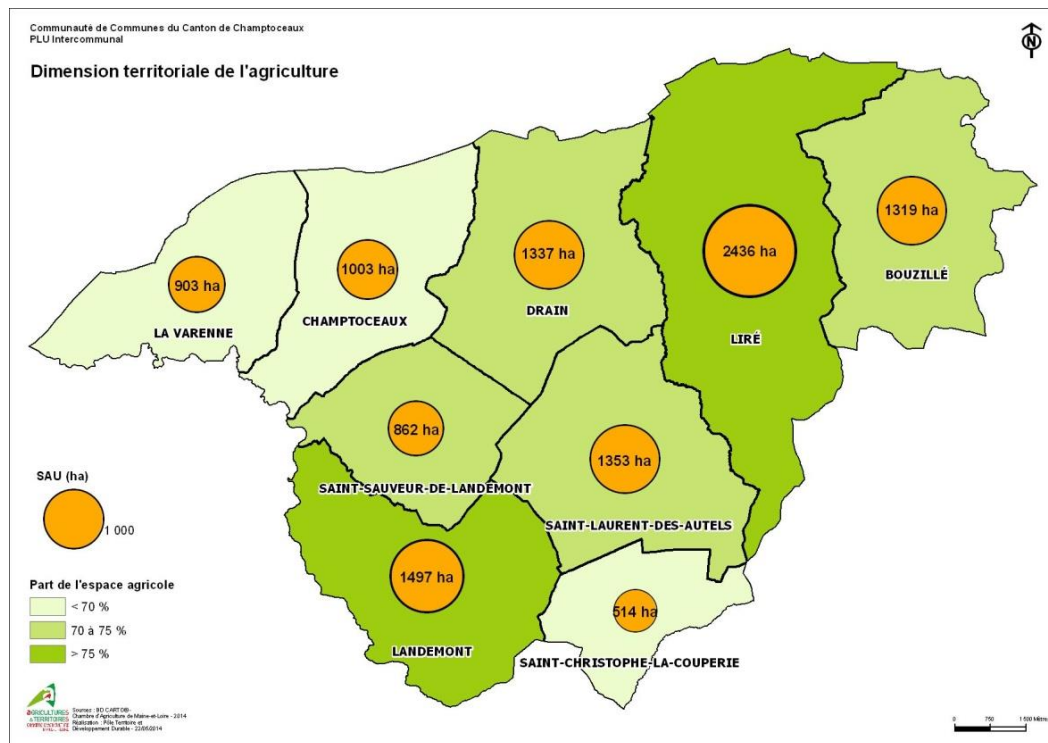
5.1 Des espaces de productions structurés et liés



Les productions emblématiques du territoire (élevage et viticulture) se sont naturellement développées au regard de composantes géologiques, climatiques et topographiques. Ainsi les prairies dominent dans la vallée inondable de la Loire sur des alluvions. La vigne s'est installée sur des coteaux regardant la Loire ou ses affluents en bénéficiant d'une bonne exposition, d'une bonne ventilation, de sols peu profonds composés de graves et de sables avec peu d'argiles. Enfin, le plateau plus argileux, avec davantage de réserves en eau, a permis sur ses parties planes le développement des cultures favorisé également par des campagnes de drainage en particulier sur Saint Laurent des Autels et Landemont. L'irrigation est relativement modérée. On dénombre 800 hectares irrigables (7% de la SAU) et 30 réserves d'irrigation. Le plateau est également entaillé de plusieurs vallées encaissées où prédominent les prairies.

Ces espaces de production bien identifiables ne fonctionnent pas de façon isolée et indépendante. Il existe de nombreux liens au sein du territoire et avec les territoires voisins. A titre d'exemple, les $\frac{3}{4}$ des terres de la vallée de la Loire sont mises en valeur par près de 80 exploitations implantées sur le plateau. Des terres, en particulier en vignes, des communes proches de la Loire-Atlantique sont également exploitées par des agriculteurs venant de ce département voisin.

5.2 Une empreinte forte de l'agriculture sur le territoire

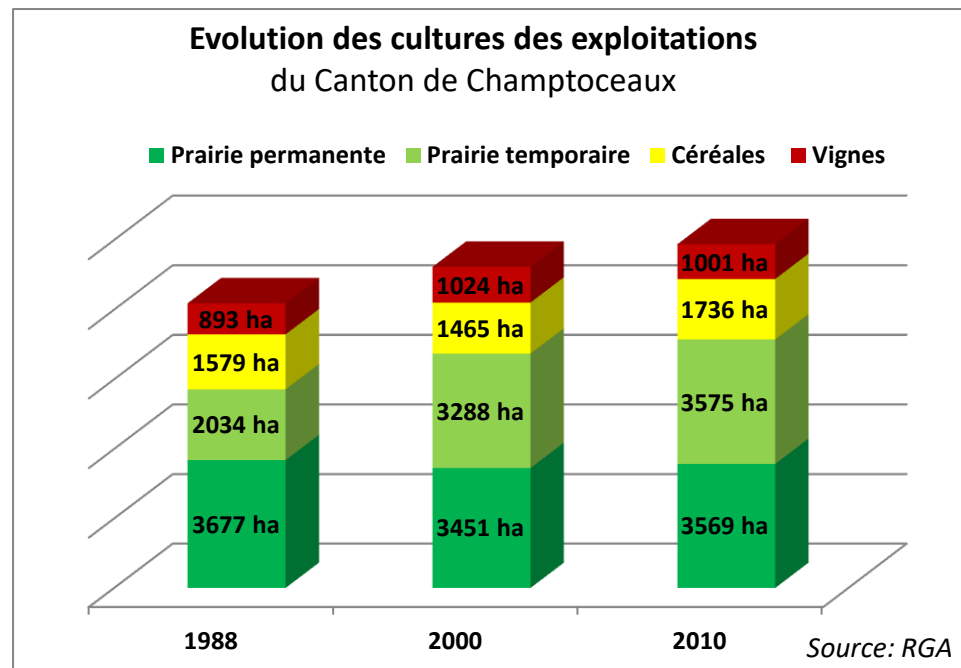
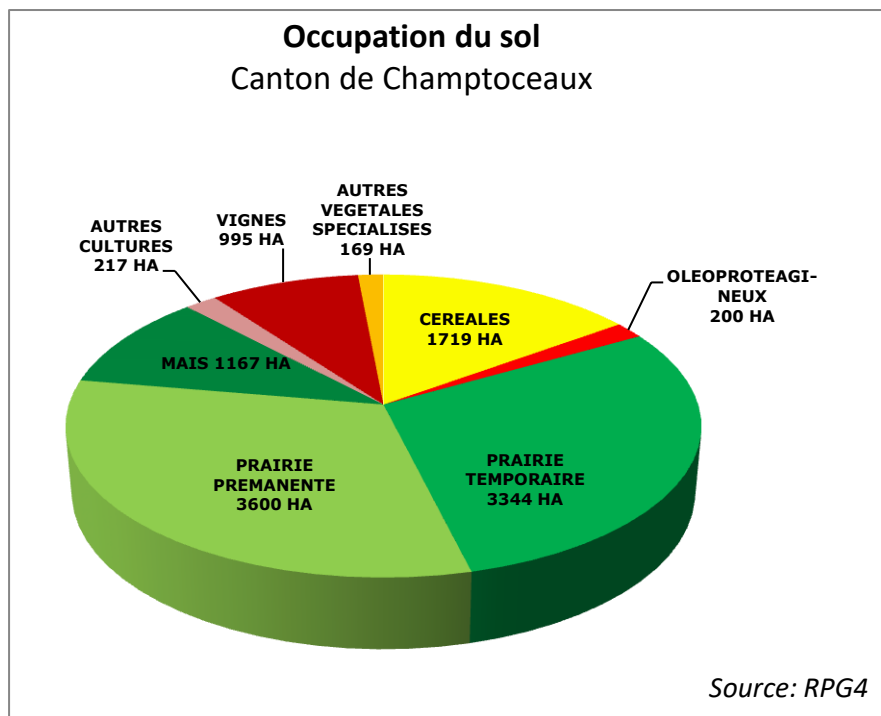


L'agriculture est une composante structurelle majeure du territoire. **La surface agricole utile (SAU) de la la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou s'élève à 11 408 hectares ce qui représente 73 % de la surface totale du territoire communautaire.** L'emprise agricole est significative, proche de celle des Mauges (77%) et supérieure à celle du Maine-et-Loire (65 %) et de la France (49%).

Le taux de boisement et de coteaux ainsi que l'importance de l'enveloppe urbaine expliquent les variations de l'emprise agricole entre communes.

Les exploitations agricoles de la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou gèrent 10 590 hectares sur le territoire communautaire et hors du territoire communautaire. Au moins 820 hectares sont exploités hors des limites de la la Commune nouvelle d'Orée d'Anjou par les exploitations siégeant sur la communauté de communes.

5.3 Prairies et vignes dessinent le paysage agricole



La ventilation des cultures traduit la vocation d'élevage du territoire ainsi que son identité viticole.

Les surfaces fourragères destinées à l'alimentation des troupeaux représentent plus de 70% de la SAU et les prairies 60 %. Cette couverture prairiale importante et la part significative des prairies permanentes s'expliquent, au-delà de l'importance de l'élevage bovin, par la présence de la vallée inondable de la Loire et de nombreux coteaux. La topographie ne permet pas un développement important des céréales qui occupent environ 15 % de la SAU. La vigne couvre environ 1000 hectares. Liré est la principale commune viticole avec 275 hectares plantés et 320 hectares d'AOC.

Communauté de Communes du
Canton de Champtoceaux

REPARTITION DE L'OCCUPATION DU SOL

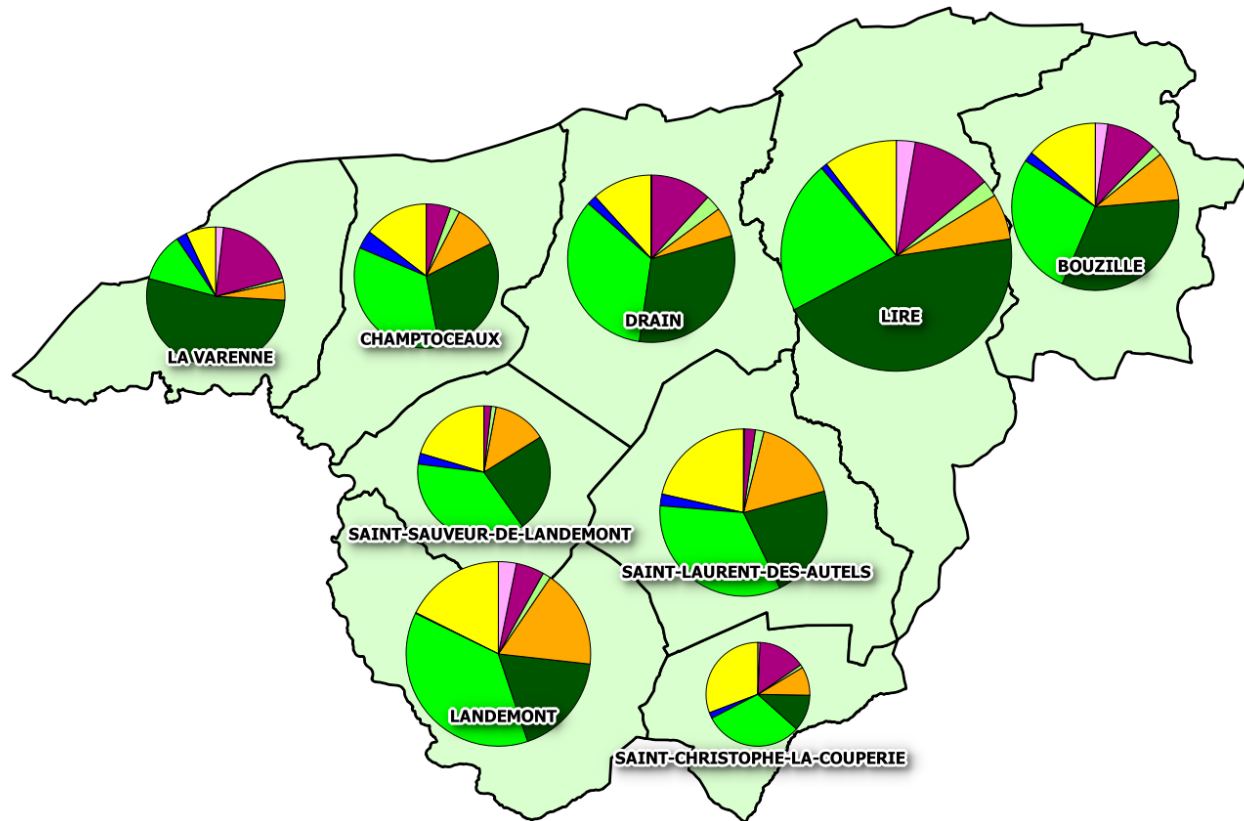
Nombre d'hectares



- Céréales
- Oléoprotéagineux
- Prairies temporaires
- Prairies permanentes
- Maïs
- Autres cultures
- Vignes
- Autres végétales spécialisés



Sources : BD CARTO® -
Chambre d'Agriculture 2014
Réalisation : Pôle Territoire et
Développement Durable -
15/05/2014



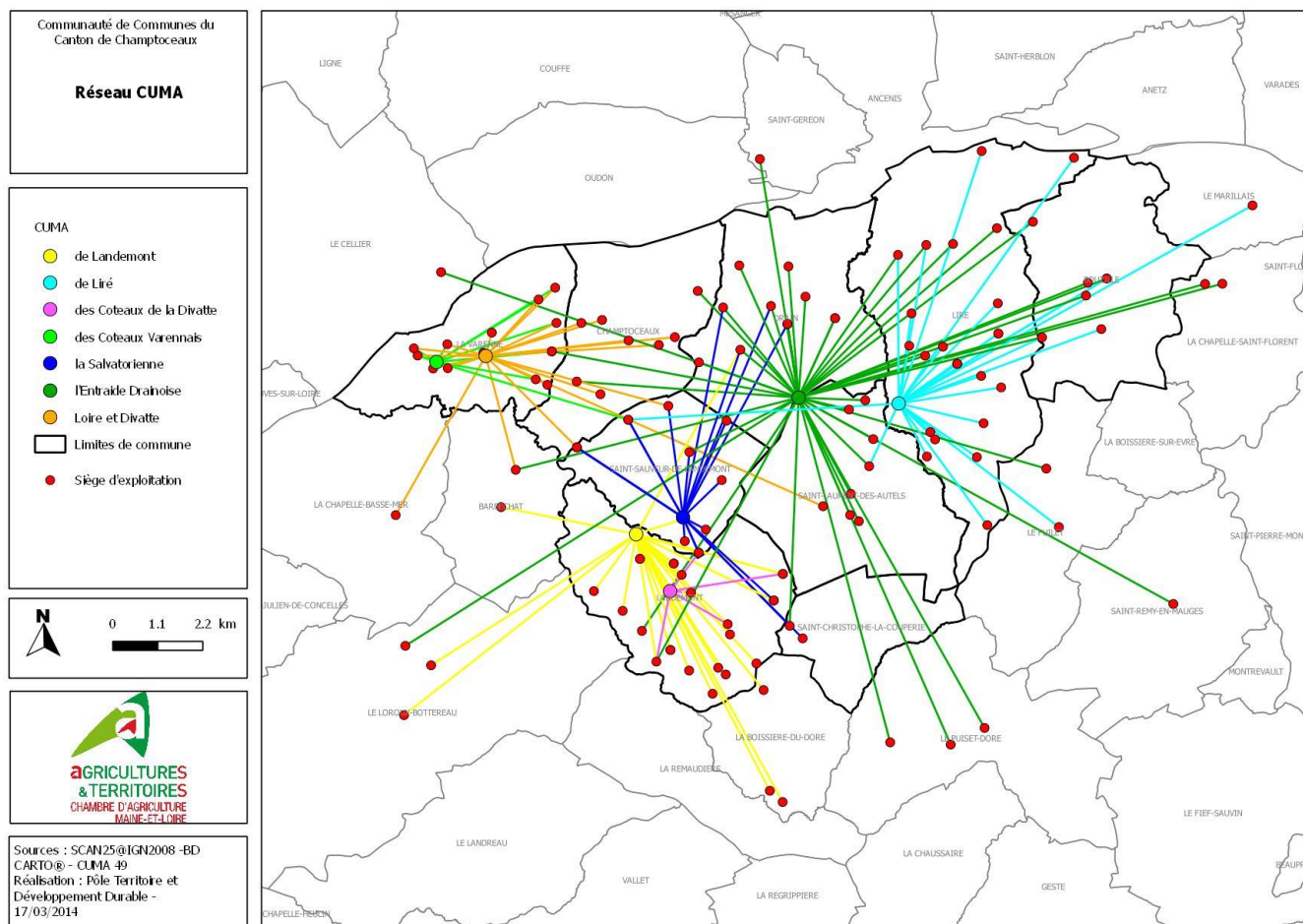
5.4 Un parcellaire globalement bien structuré

COMMUNES	Nbre ilot moyen par exploitation	Surface moyenne ilot (ha)
BOUZILLE	20	4,4
CHAMPTOCEAUX	24	4,7
DRAIN	19	3,9
LANDEMONT	14	4,4
LIRE	26	3,3
SAINT-CHRISTOPHE-LA-COUPERIE	12	3,0
SAINT-LAURENT-DES-AUTELS	13	4,3
SAINT-SAUVEUR-DE-LANDEMONT	13	4,1
LA VARENNE	13	4,8

Source: RPG4

La présence de la vigne explique des surfaces moyennes d'îlots modérées, en particulier sur Liré, Drain et Saint Christophe la Couperie. Le parcellaire viticole est souvent davantage plus morcelé et éclaté qu'un parcellaire de polyculture. Toutefois, la structuration du parcellaire en vignes reste satisfaisante, notamment à la Varenne et Landemont. La vallée de Loire est particulièrement émiettée à Liré quand elle est bien structurée à la Varenne. Les remembrements mis en œuvre sur St Sauveur de Landemont (1986), Champtoceaux (1994), Bouzillé (1995) et Drain (1997) ont favorisé l'organisation rationnelle du foncier. A défaut, au cours des générations, des mutations et des échanges ont permis d'obtenir globalement un parcellaire regroupé même si des améliorations structurelles restent nécessaires. La qualité d'un parcellaire agricole est un atout pour une exploitation et un territoire en limitant notamment les circulations des engins agricoles.

5.5 Les CUMA, piliers de l'organisation territoriale



Les CUMA constituent des structures essentielles pour qui veut comprendre l'économie agricole et son fonctionnement territorial. Au service des projets de chaque agriculteur, elles participent au développement agricole. Elles proposent des techniques et du matériel performant et sont des lieux d'échanges et d'innovations vecteurs de dynamisme et de compétitivité. La CUMA, structure de groupe au service des agriculteurs, est porteuse de projets collectifs qui contribuent au développement et à l'aménagement du territoire.

Au total 8 CUMA, dont deux à caractère viticole, rayonnent sur le territoire de la communauté de communes, voire au-delà des limites administratives. Les CUMA établissent entre elles des relations jusqu'à fusionner pour optimiser leur efficacité face à un nombre d'adhérents diminuant. La restructuration agricole s'applique également au réseau CUMA. L'Entente Drainoise est ainsi la CUMA la plus importante en nombre d'adhérents et constitue le pôle principal du territoire. Elle est équipée d'un atelier.

5.6 Des flux de circulations à intégrer

Si les flux de circulations agricoles sont modestes comparativement au trafic des autres véhicules, ils sont, pour autant, vitaux pour l'irrigation de l'économie agricole. L'accès aux parcelles (du plateau, des coteaux et de la vallée de la Loire) aux CUMA, aux lieux de collecte et/ou d'approvisionnement ainsi que les déplacements fréquents des Entreprises de Travaux Agricoles (ETA) génèrent des parcours qu'il est important de pérenniser. A cet effet, les principaux axes de circulations agricoles ont été recensés dans l'atlas cartographique.

La fragmentation de l'espace agricole par l'urbanisation, la création d'infrastructures routières, et l'aménagement des centres bourgs peuvent être de nature à perturber, plus ou moins fortement, le passage des matériels agricoles, caractérisés par leur gabarit important et leur vitesse réduite.

Plusieurs communes déléguées ont aménagé leur centre bourg afin d'améliorer la sécurité des usagers et le confort des riverains en limitant la vitesse par des aménagements variés. Si la perméabilité des circulations agricoles face à ces nouveaux aménagements demeure, certains passages restent délicats. En dehors des bourgs, certains carrefours ou voies ont été identifiés comme difficiles compte tenu de leur configuration, du manque de visibilité ou de la mixité des usages.



5.7 L'agriculture, architecte du paysage et gestionnaire des espaces naturels

Dans le prolongement de son acte de production, l'agriculture exerce un rôle majeur dans les dynamiques de création et de transformation des paysages de la communauté de communes. De plus, l'agriculture est en interaction constante avec son environnement. **Elle joue un rôle essentiel sur les équilibres naturels et la biodiversité.** Plus de 1300 hectares font l'objet de mesures agro-environnementales (MAE). Ces mesures sont principalement concentrées sur la vallée de Loire et vise par la gestion des prairies humides à maintenir la biodiversité et une des espèces emblématiques, le râle des genêts. Un des enjeux du territoire en matière de paysage et de biodiversité concerne les nombreux coteaux encaissés, dédiés aux prairies. Le maintien de l'élevage apparaît indispensable pour assurer l'entretien, l'ouverture et la richesse biologique de ces coteaux. Or, ces parcelles moins rentables, plus difficiles d'accès, risquent d'être délaissées. Certains secteurs ont tendance déjà à se fermer faute d'une valorisation par l'élevage.

Les mesures de protection et de gestion du paysage et de l'environnement (bocage, TVB pour exemple) doivent intégrer la dimension agricole de l'espace et les enjeux et besoins de l'économie agricole.



5.8 La multifonctionnalité de l'espace agricole

Le foncier reste le principal outil de travail de l'agriculture. **C'est un bien non renouvelable, non délocalisable dont la gestion économe est aujourd'hui reconnue d'intérêt général.** La terre est support :

- De productions
- De droits à produire
- De surface d'épandage
- De ressources énergétiques: biomasse, méthanisation (un pré-projet est à l'étude sur la commune de Landemont)
- De paysages, de cadre de vie
- De ressources naturelles et de biodiversité

Mais aussi :

- De projets urbains
- De zones d'activités économiques
- D'infrastructures routières
- De carrières
- D'espaces de loisirs

Le foncier agricole est un espace très convoité aux carrefours de nombreux usages.

6. UNE NECESSAIRE GESTION ECONOMIQUE DU FONCIER

L'importance du foncier agricole pour le territoire et sa spécificité nécessite de limiter les impacts en terme de prélèvements tant sur le plan quantitatifs que qualitatifs. **Il s'agit donc d'économiser la terre agricole et, dans la mesure du possible, de préserver les secteurs agricoles où les enjeux agricoles sont les plus forts.**

Pour mieux prendre en compte les activités et les espaces agricoles, il convient dans un premier temps de les identifier et de les caractériser. Un ensemble de cartes thématiques, associé à une base de données, a été réalisé à cet effet. Il permet de recenser à l'échelle communale les différentes composantes de l'espace agricole (site d'exploitation, organismes para-agricole, cultures pérennes, périmètres AOC, surfaces irrigables, MAE, principales circulations et passages difficiles). En outre, au niveau de chaque bourg, un jeu de cartes permet plus précisément d'identifier le parcellaire agricole et l'occupation du sol. Enfin, une carte de synthèse des enjeux agricoles complète ce dernier jeu de cartes. Cette carte vise à illustrer les secteurs à enjeux forts et les secteurs agricoles plus fragilisés. Ce travail a été réalisé avec le monde agricole. Il s'agit bien de la lecture agricole du territoire qui peut intégrer, le cas échéant, des zones à urbaniser non aménagées inscrits dans les documents d'urbanisme communaux.

Les secteurs à enjeux forts associent un certains nombres d'atouts assurant la fonctionnalité et la pérennité de l'agriculture. Ils articulent le plus souvent la présence de:

- Sites d'exploitation (prise en compte, en sus, des installations récentes)
- Parcellaire agricole bien structuré (bien regroupé, relié ou non à un site)
- Terres à forte valeur ajoutée agro-économique (cultures pérennes, sous contrat, AOC, irrigation, groupe de parcelles de pâturage...)

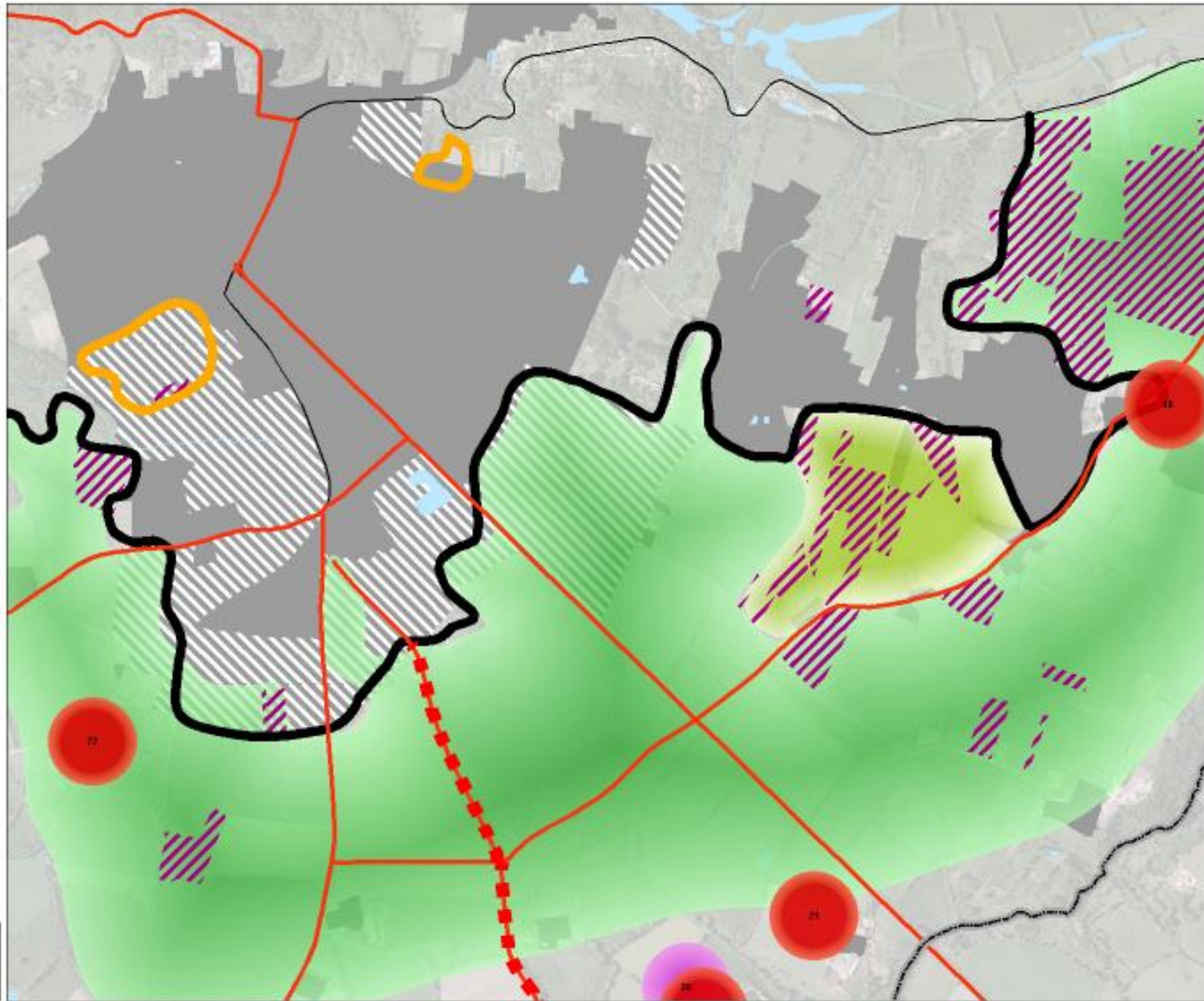
A contrario, les secteurs agricoles fragilisés associent contraintes et faiblesses.

- Absence de sites d'exploitation ou sites sous contraintes, sans reprise assurée
- Parcellaire moyennement structuré (terres volantes, difficulté de desserte, enclavement...)
- Faible valeur ajoutée agro-économique



Communauté de Communes
du Canton de Champtoceaux
PLU intercommunal
Enjeux agricoles
CHAMPTOCEAUX

- Siège d'exploitation**
- Siège d'exploitation avec animaux
 - Siège d'exploitation sans animaux
 - Bâtiment stock agricole
 - Bâtiments pure agricole
 - CUMA
 - Passage d'écou
 - Circulation des végétaux agricoles
- Délimitation des espaces agricoles**
- Espace rural
 - Espace agricole
- Cultures pérennes**
- Fruits
 - Légumes
 - Vigne
- Ferme agricole**
- bien structuré
 - moyennement structuré
- Zones urbaines**
- au
 - u
- Autres**
- Limite de communes
 - Point d'eau
 - Cours d'eau



04/04/2015 - D. CARROU
 40 000 000 000 000
 Carte au 1/50 000 P.P.
 CC de Canton de Champtoceaux
 D. CARROU - 2015
 04/04/2015 - D. CARROU
 40 000 000 000 000

Communauté de Communes
du Canton de Champagnac
PLU Intercommunal
Enjeux agricoles
DRAIN

Siège d'exploitation

- Siège d'exploitantes avec animaux
- Siège d'exploitantes sans animaux
- Bâtiments agricoles
- Bâtiments para-agricoles
- CUMA
- Passage à l'élevage
- Circulation des agents agricoles

Délimitation des espaces agricoles

- Enjeux forts
- Agricole

Cultures pérennes

- Fruits
- Légumes
- Vigne

Foncier agricole

- bien structuré
- mojeunement structuré

Zones urbaines

- AU
- U

Limite de communes
Point d'eau
Cours d'eau

0 50 100 Mètres


 2014-2015 - 100% CAPSUD -
 100% PAYSAN 100% LOCAL
 Carte de 2015 DGP -
 CC de Canton de Champagnac
 Communauté de Communes
 100% PAYSAN 100% LOCAL - 2014
 100% PAYSAN 100% LOCAL - 2014
 100% PAYSAN 100% LOCAL - 2014

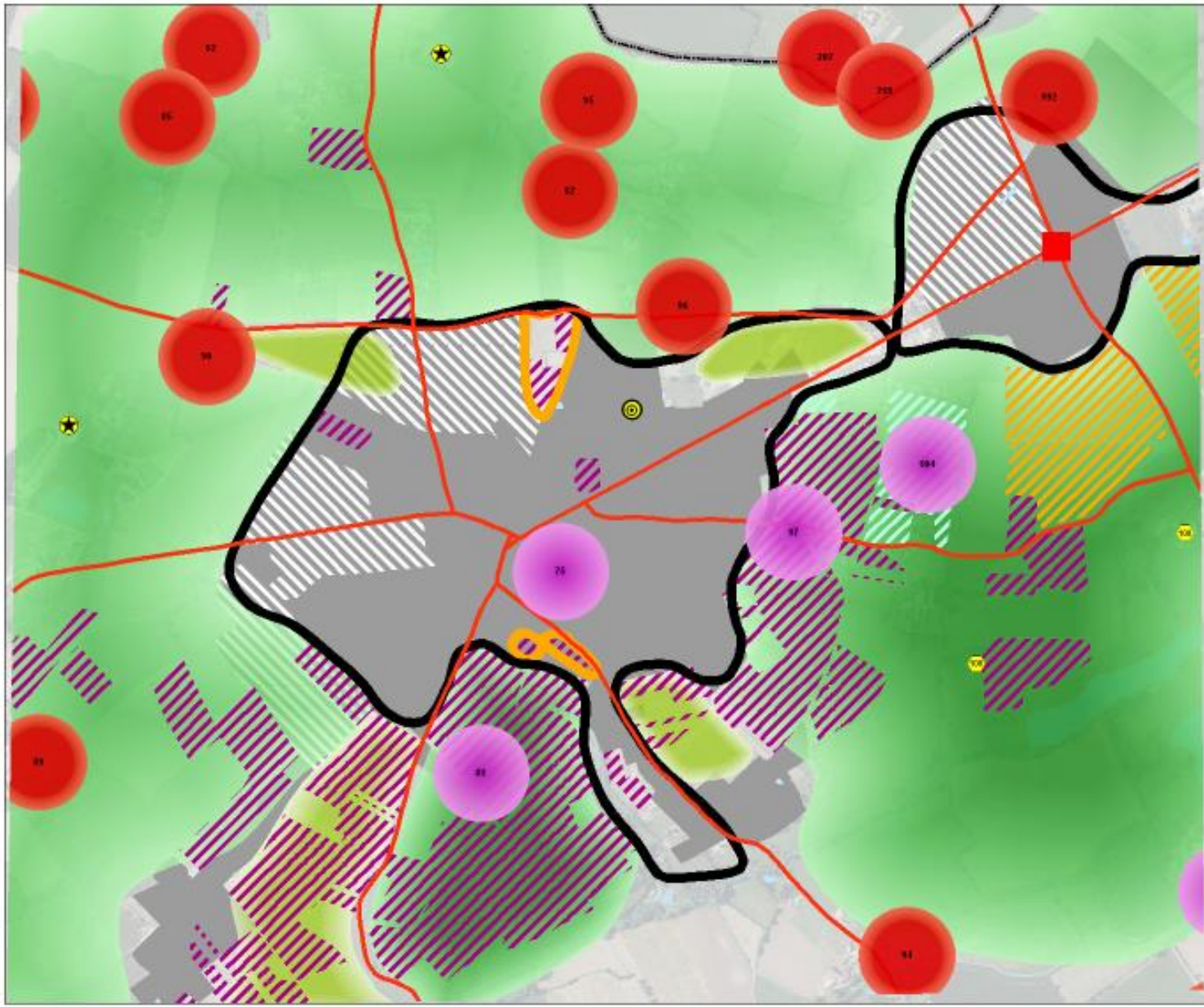


Communauté de Communes
du Canton de Champocéaux
PLU Intercommunal
Enjeux agricoles
LANDEMONT

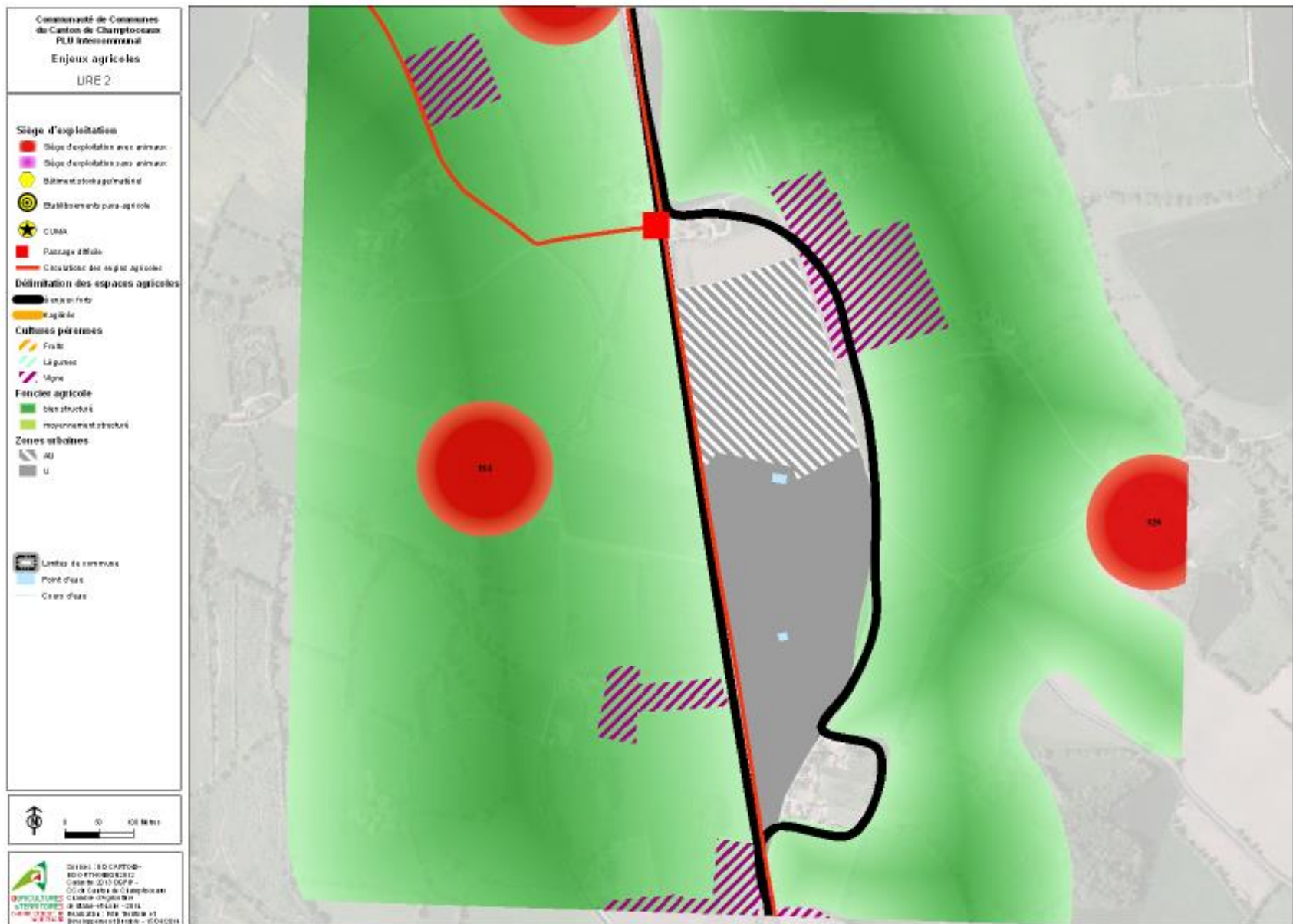
- Siège d'exploitation**
- Siège d'exploitation avec animaux
 - Siège d'exploitation sans animaux
 - Bâtiment stockage matériel
 - ⊙ Bâtiment embo para-agricole
 - ★ CURA
 - Passage d'étable
 - Circulation des regles agricoles
- Délimitation des espaces agricoles**
- à enjeu fort
 - fragile
- Cultures pérennes**
- ▨ Fraie
 - ▨ Légumes
 - ▨ Maïs
- Foncier agricole**
- bien structuré
 - moyennement structuré
- Zones urbaines**
- ▨ AU
 - U
- ▭ Limites de communes
● Point d'eau
— Cours d'eau



2018 - 2023 - 100% CARTOON
 2019 - 2023 - 100% PHOTO
 2020 - 2023 - 100% PHOTO
 2021 - 2023 - 100% PHOTO
 2022 - 2023 - 100% PHOTO
 2023 - 2023 - 100% PHOTO

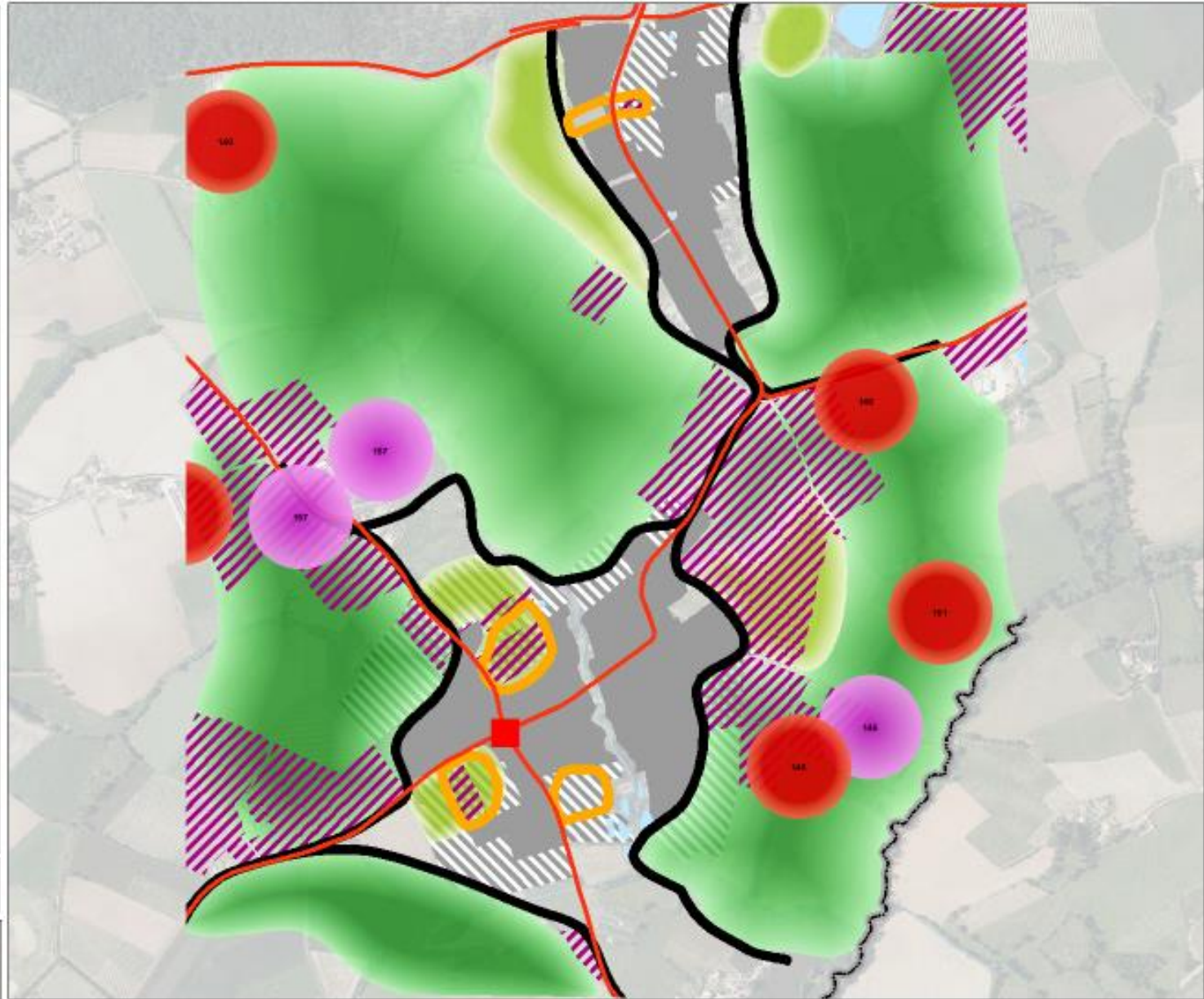






Communauté de Communes
de Canton de Champicoeur
PLU Intercommunal
Enjeux agricoles
ST CHRISTOPHE LA COUPERIE

- Siège d'exploitation**
- Siège d'exploitation à sec animaux
 - Siège d'exploitation sans animaux
 - Bâtiment stockage matériel
 - Stabilisements para-agricole
 - CUMA
 - Passage difficile
 - Circulation des engins agricoles
- Délimitation des espaces agricoles**
- enjeu fort
 - enjeu faible
- Cultures pérennes**
- ▨ Prata
 - ▨ Légumes
 - ▨ Vigne
- Foncier agricole**
- bien structuré
 - moyennement structuré
- Zones urbaines**
- AU
 - U
- Limites de commune
- Point d'eau
- Cours d'eau




 30041 - EC CARTON -
 EC CARTON -
 21000 CHAMPICOEUR
 CC du Canton de Champicoeur
 Direction Agricole
 03 85 44 20 00 - 2011
 Population : 506 habitants
 Développement Durable - 13.04.2011

Communauté de Communes
de Canton de Charptocaux
PLU intercommunal

Enjeux agricoles
ST LAURENT DES AUTELS

Siège d'exploitation

- Siège d'exploitation avec animaux
- Siège d'exploitation sans animaux
- Bâtiment stockage/matériel
- Bâtiment pour agricole
- CUMA
- Passage agricole
- Circulation des engins agricoles

Délimitation des espaces agricoles

- espace rural
- agricole

Cultures pérennes

- Forêt
- Légumes
- Maïs

Fonciers agricole

- bien structuré
- moins bien structuré

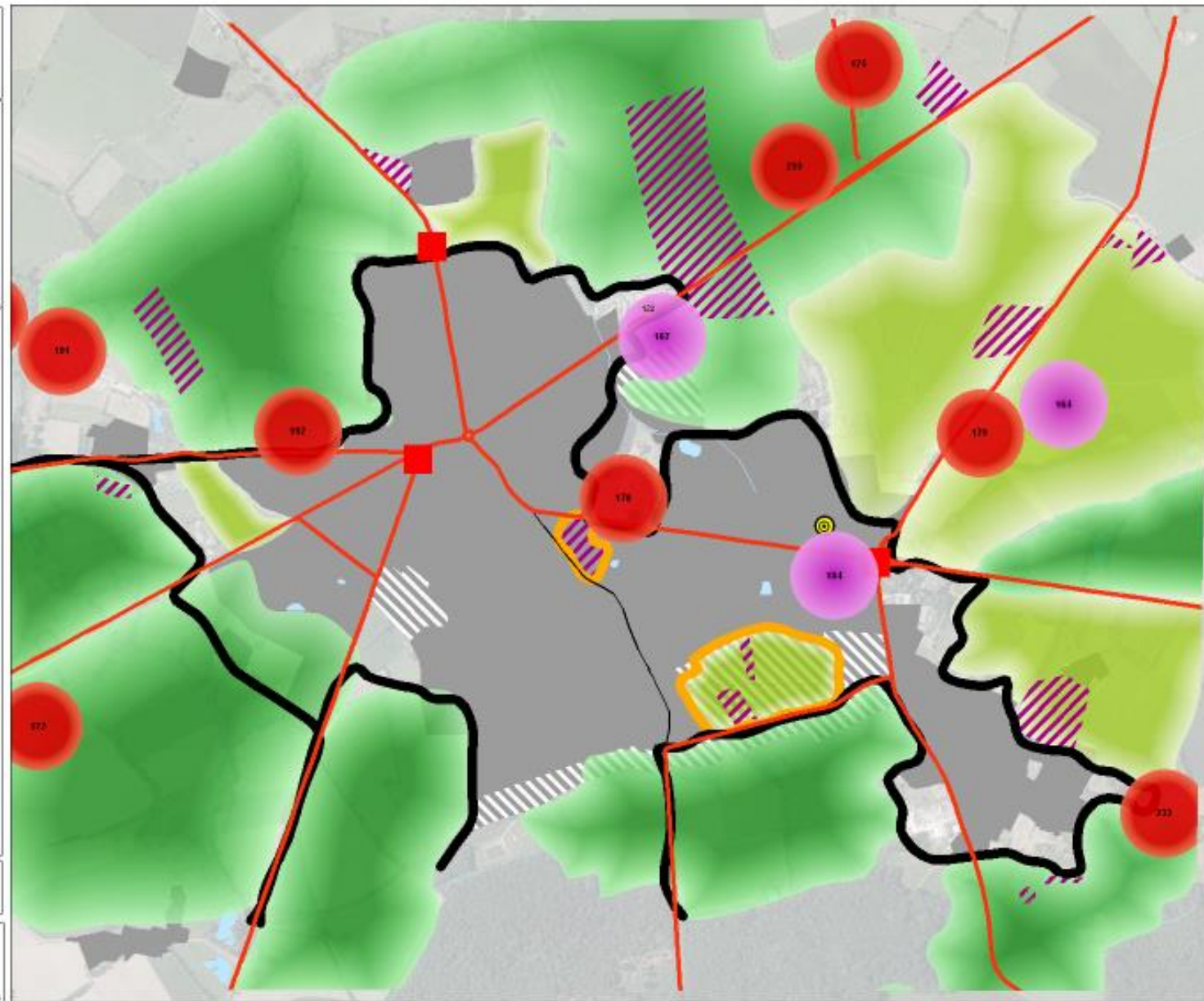
Zones urbaines

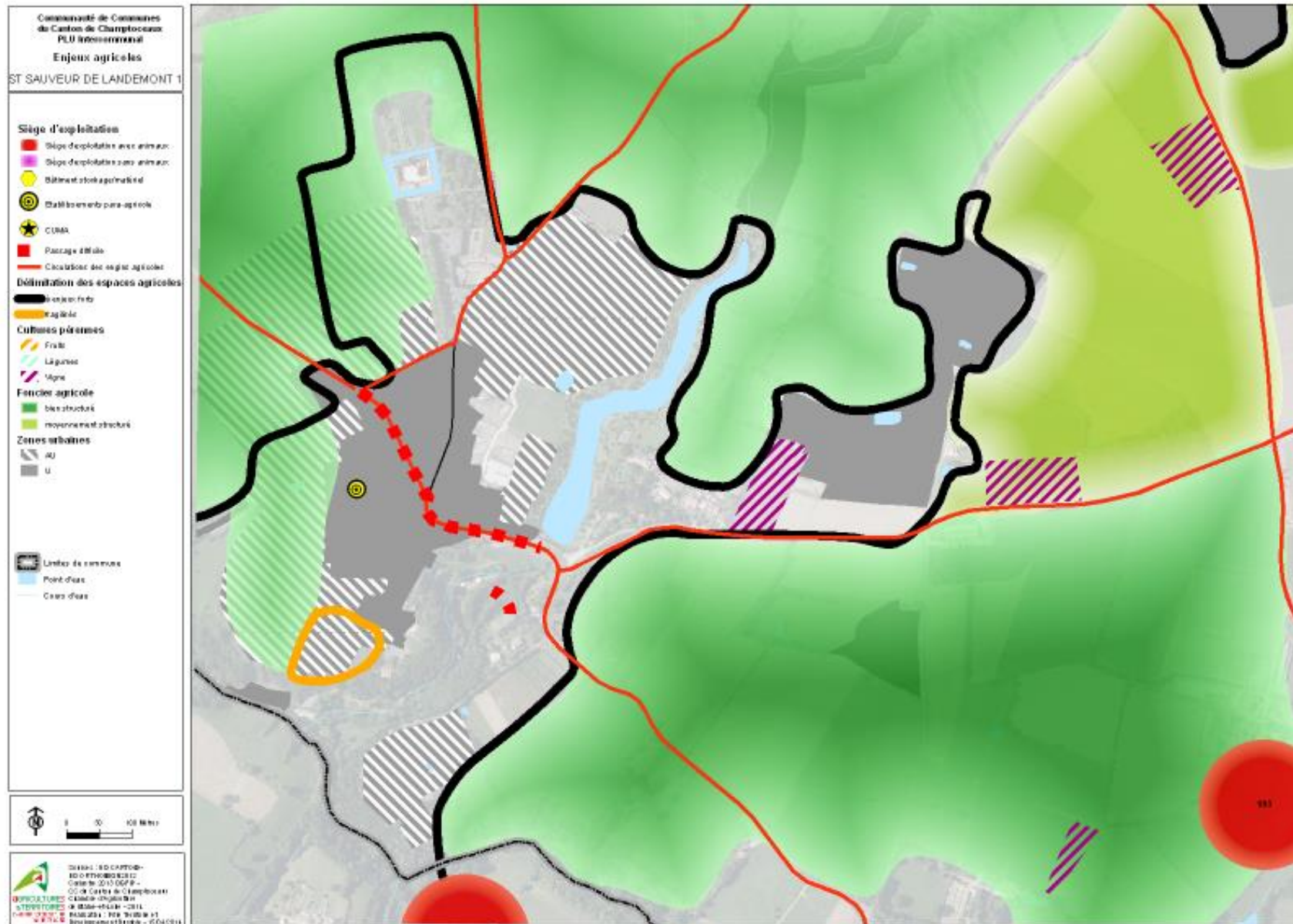
- UJ
- U

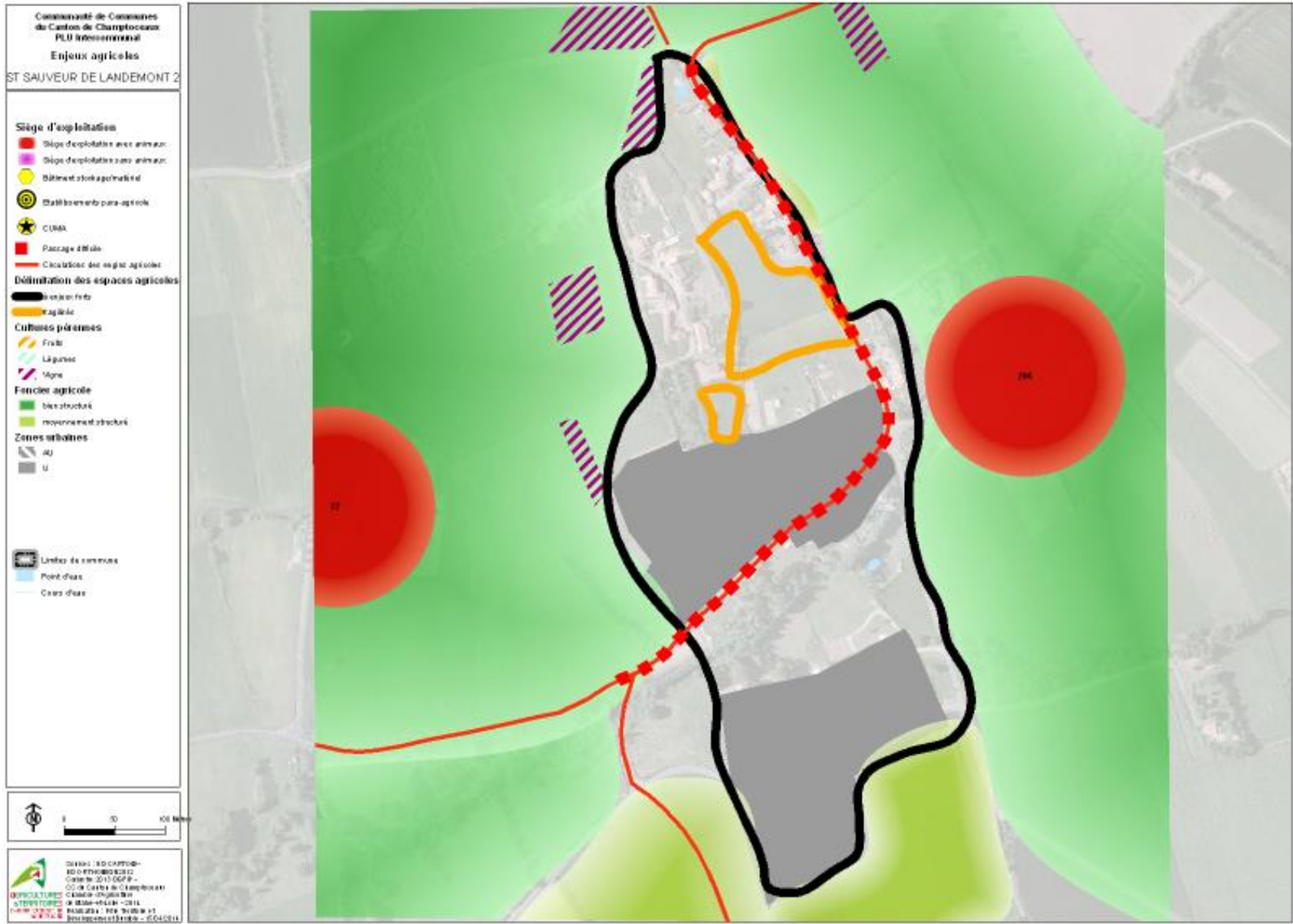
Unités de communes
Point d'eau
Cours d'eau

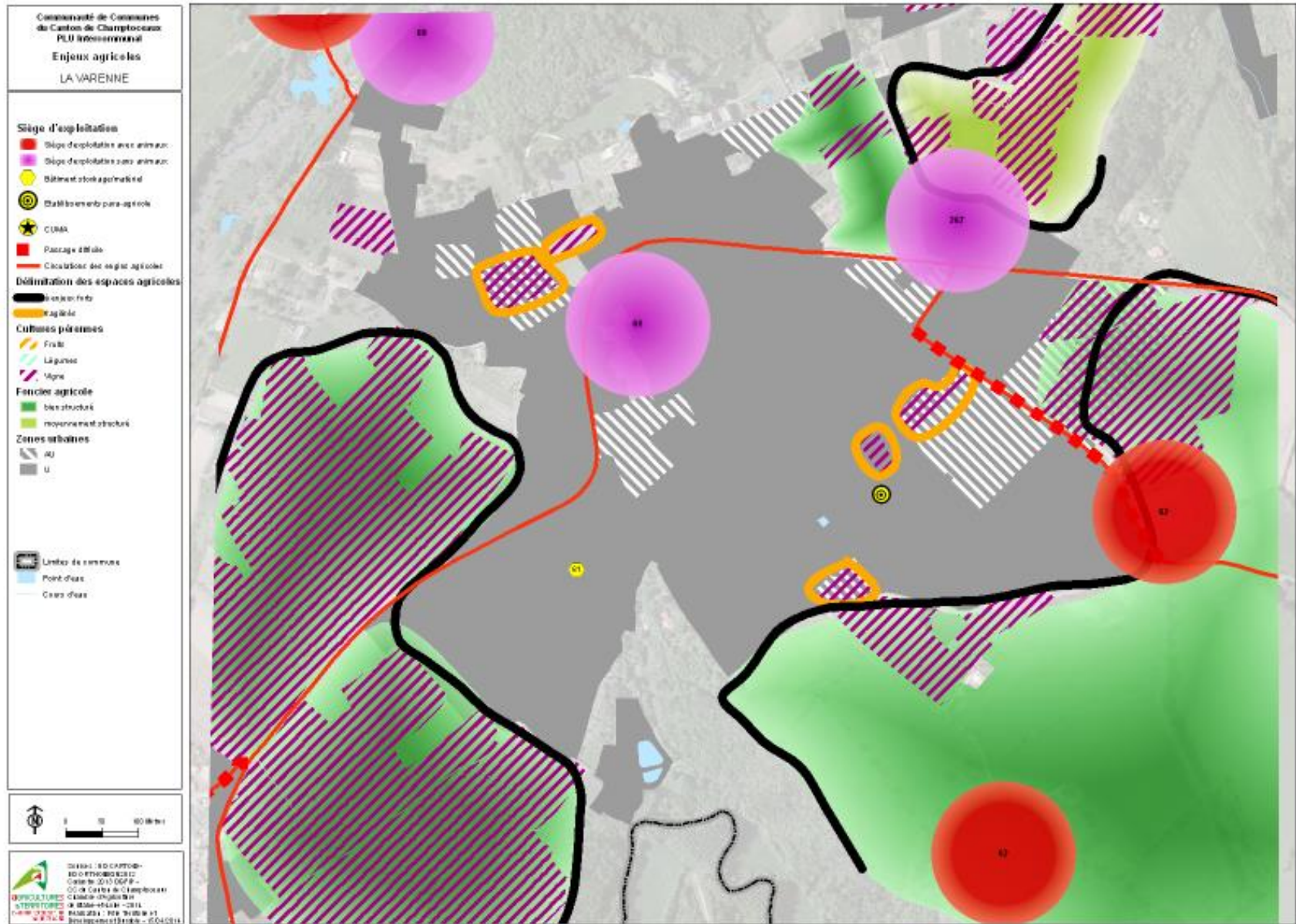
0 50 100 Mètres

COMMUNES DU CANTON DE CHARPTOCAUX
Canton de Charptocaux
CC de Canton de Charptocaux
AGRICULTURE - CUMA - Cuma
INTERCOMMUNAL - 2013-2018
CANTON DE CHARPTOCAUX - 2018
Département de la Haute-Saône - 70400











**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAINE-ET-LOIRE

Siège Social

14 Avenue Jean Joxé

CS 80646

49006 ANGERS CEDEX 01

Tél. 02 41 96 75 00

Fax 02 41 96 75 01

accueil@maine-et-loire.chambagri.fr

www.maine-et-loire.chambagri.fr